

LES CAHIERES DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés ? - Oui
Sont-ils appliqués ? - Non !

Revue bi-mensuelle paraissant le 5 et le 20

ABONNEMENTS

UN AN

France	15.00
Pour les Ligueurs	10.00
Etranger	20.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
10, Rue de l'Université PARIS VII^e

TÉL. FLEURUS 02.92

LE DIRECTEUR REÇOIT TOUS LES JEUDIS DE 4 H. A 6 H.

PRIX DU NUMÉRO

0.75

Les Abonnements partent
du 1^{er} de chaque trimestre.

SOMMAIRE

EN RUSSIE

Pour l'Indépendance de la Russie	TH. RUYSSEN.
La Méthode bolcheviste	GABRIEL SÉAILLES.
La Constitution Soviétique	AMÉDÉE DUNOIS.
Koltchak et Denikine	J.-B. SÉVERAC.
Le Problème russe et la Ligue des Droits de l'Homme.	HENRI GUERNUT.

Pourquoi l'Esthonie fait la paix avec les Soviets	C. R. PUSTA.
Francis de Pressensé	MATHIAS MORHARDT

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES

40.7298

LA PAGE DES CONFIDENCES

Ce qu'il y a de charmant dans la volumineuse correspondance que nous recevons en réponse à notre consultation, c'est l'esprit qui l'anime et le ton qu'elle revêt. Nous y sentons une sympathie, un bon vouloir, une amitié qui nous sont infiniment précieux. Et nous y trouvons des conseils qui ne le sont pas moins. Merci à l'abonné qui, avec une longue et très intéressante lettre, a pris la peine de nous faire toute une maquette pour *Les Cahiers*. Nous nous en inspirerons.

Ah ! certes, nous ne sommes pas satisfaits ! L'aspect extérieur de la Revue nous a fort affligés jusqu'ici. Nos amis, pour ne pas ajouter l'affliction à l'affligé, ne veulent pas s'en plaindre, ou, s'ils s'en plaignent, ils le font avec une si discrète cordialité, qu'en vérité leur censure est comme la lance d'Achille, qui guérissait les blessures qu'elle avait faites !...

Cette fois, pourtant, la présentation doit être meilleure. Nous abandonnons la rotative pour le tirage à plat, qui donne plus de relief et de netteté. Nous rognons les bords, pour épargner au lecteur l'impatience du coupe-papier. Nous harmonisons les blancs. Si nous ne faisons pas de piqûre c'est que la piqûre est une cause habituelle de retards.

Et avant tout, pas de retards !

* * *

Avez-vous remarqué, chers abonnés la régularité des *Cahiers* ? Ne croyez pas, surtout, que ce soit une manœuvre destinée à capter votre confiance ! Non.

Notre ami, M. Gaston Sauvebois, qui a bien voulu assurer aux *Cahiers* les délicates fonctions de Secrétaire de rédaction, est un homme qui possède les qualités professionnelles indispensables à la bonne tenue et à la régularité d'un périodique.

A la vérité, si j'attribue au seul M. Sauvebois tout le mérite de l'irréprochable exactitude future de la Revue, au regard de la parution capricieuse de l'ancien Bulletin, nous allons rester, mon ami Guernut et moi, sous le poids d'une réprobation éternelle et privés à jamais des moyens de réhabilitation...

Nous acceptons cet holocauste, et dût la modestie de notre collaborateur en souffrir, je le veux peindre à vos yeux sous les traits du libérateur de vos inquiétudes, du secrétaire impeccable dont la ponctualité étonnera vos souvenirs et dépassera vos espoirs.

L'essentiel, c'est que vous n'en doutiez pas...

* * *

Ceci est de toute importance :

Dans les trois ou quatre jours qui suivront l'arrivée de ce numéro, la poste vous présentera votre quittance d'abonnement. Je dis *votre* quittance, parce que je m'assure que d'ores et déjà votre décision de l'accueillir est prise, et que vous l'attendez et qu'elle est vraiment vôtre.

Vous n'avez refusé aucun des numéros que je vous ai adressés, c'est plus qu'une indication. C'est un engagement ! Vous le tiendrez. Et si, par aventure, vous n'êtes pas chez vous à l'heure du facteur, vous n'oublierez pas de prévenir Madame, afin, qu'en votre absence, elle ne se montre pas trop rigoureuse...

Songez aux frais inutiles d'un recouvrement qui revient veuf de son encaissement !

J'attends avec confiance votre abonnement, et j'ose affirmer que vous ne regretterez pas de l'avoir donné !

ALFRED WESTPHAL.

POUR L'INDÉPENDANCE DE LA RUSSIE

par Th. RUYSSSEN, professeur à l'Université de Bordeaux

La pitié, à défaut de raison, finirait-elle par ouvrir les yeux de ceux de nos compatriotes qui hier encore, ne concevaient à l'égard de la Russie bolcheviste d'autre attitude que la politique purement négative du blocus? Toujours est-il que le *Temps*, qui applaudissait depuis longtemps, depuis toujours, à l'encercllement économique et militaire de la République des Soviets, fait entendre soudain, dans son éditorial du 15 janvier, une note d'humanité absolument nouvelle. « Il est impossible, écrit enfin ce journal, que les alliés se désintéressent des souffrances imméritées qu'éprouve la population russe... Si haïssable que soit le système bolcheviste, nous n'en devons pas moins notre pitié, et notre aide s'il est possible, aux malheureux qui le subissent malgré eux et qui meurent faute de vêtements ou de médicaments. » Excellentes paroles, traduisant des sentiments qu'on veut croire sincères.

Il est fâcheux seulement, pour la Russie et pour nous-mêmes — et pour le *Temps* — que notre bourgeoisie ait attendu les victoires militaires des armées bolchevistes pour s'apercevoir qu'on meurt de faim en Russie, tout au moins dans les grandes villes, et que le défaut de lait, de viande et de produits pharmaceutiques y produit des hécatombes infiniment plus graves que ne font les fusillades attribuées aux bolchevistes. Youdenitch n'est plus, comme on s'en flattait l'automne dernier « aux portes de Pétrograd » et a dû se réfugier, désarmé, en territoire lettonien; Denikine, bien loin de progresser « à marches forcées vers Moscou », a perdu toute l'Ukraine et abandonné Odessa; quant à Koltchak, Koltchak « suprême espoir et dernière pensée » de M. Stéphane Pichon, les dernières nouvelles nous apprennent que son armée a « virtuellement cessé d'exister ». Ce triple étai entre les branches duquel on s'était fait fort d'étouffer le gouvernement maximaliste se disloque et s'effrite en poussière impalpable. Dans le chaos russe, la République des Soviets se dresse comme l'unique force de cohésion. Ses armées se grossissent par régiments entiers des transfuges des armées anti-révolutionnaires. Et voici qu'on éprouve soudain quelque malaise à la pensée des souffrances infinies d'un peuple naguère allié, souffrances qu'on a follement prolongées en soutenant hypocritement un mouvement contre-révolutionnaire dont on se sentait impuissant à

prendre la direction. La force ayant échoué, qu'on avait cru capable d'écraser la Révolution russe, on se sent pris d'une sorte de respect instinctif pour cette autre force qu'on méprisait, parce qu'on la haïssait de très loin, et qu'on haïssait parce qu'on en avait peur.

Donc l'aventure militaire est finie en Russie, M. Clemenceau l'a confessé à la Chambre : « Nous ne pouvons continuer ces dépenses indéfiniment. Quelques-uns penseront peut-être que nous le devrions. Je ne suis pas de ceux-là... Nous ne pouvons pas nous lancer dans une nouvelle aventure. »

Il y a des échecs qui équivalent à des victoires. L'échec de l'intervention militaire est de ceux-là puisqu'il prépare, après de ruineuses et sanglantes erreurs, le rétablissement d'un régime de droit. Or nous n'avions aucun droit de faire, à la République des Soviets, par voie directe ou détournée, une guerre que nous ne lui avons jamais déclarée. En vain, du moins, ai-je sollicité sur ce point les lumières de maint juriste. J'ai recueilli des invectives contre la « tyrannie bolcheviste ». D'argument juridique en faveur de l'intervention, je n'ai pu en susciter aucun qui tienne debout. Et, en effet, la crainte de la contagion révolutionnaire ne pouvait suffire à constituer un droit.

Ce droit d'intervention militaire ou de restriction par le blocus est d'autant plus inexistant, que la République des Soviets a offert plus d'une fois la paix à l'Entente, en proposant des gages qui méritaient tout au moins d'être discutés. De ces propositions de paix nous en avons connu quelques-unes; la plus récente dont la presse ait eu licence de parler, remonte, si je ne me trompe, aux derniers jours de novembre. Mais il y en a eu bien d'autres. La *République Russe*, journal publié à Paris par la « ligue républicaine russe » qui n'est nullement bolcheviste, déclare formellement, dans son éditorial du 3 janvier que « les bolcheviks ont 11 fois proposé la paix » et « déclaré *urbi et orbi* qu'ils sont prêts à tous les sacrifices pourvu qu'on leur donne la paix.

Or, cette paix, la République des Soviets est en train de la conquérir, morceau par morceau. Le 31 décembre, elle a signé un armistice avec l'Esthonie et déjà réglé en gros la question des fron-

tières. En ce moment même, une conférence est réunie à Helsingfors, où se rencontrent les délégués des nouveaux Etats riverains de la Baltique — y compris l'Angleterre qui se considère, dès à présent, comme puissance baltique! (N'occupe-t-elle pas, au nez de la Société des Nations, les îles de Dago et d'Orsel?). La Pologne, lassée d'une guerre sans issue et qui vient de conclure un accord avec l'Ukraine, apporte certainement à Helsingfors des dispositions pacifiques. L'Angleterre, dont le délégué, O. Grady, discute en ce moment même, à Copenhague, avec celui des Soviets, Litvinof, est trop préoccupée des succès croissants du travailisme britannique pour faire entendre à Helsingfors une note belliqueuse. L'Amérique retire ses troupes de Sibérie et semble laisser carte blanche au Japon. Ainsi le « réseau de fils de fer barbelés » dont M. Clemenceau déclarait naguère se contenter pour contenir l'expansion bolcheviste, s'affaisse de toutes parts. Entre le chaos russe et la civilisation occidentale, des brèches béantes sont ouvertes. Comprendra-t-on enfin au quai d'Orsay que, pour empêcher l'afflux du chaos par ces brèches, le seul moyen est de faire refluer la civilisation par les mêmes issues, en un mot d'apporter à la Russie du crédit, des machines, des remèdes, des ingénieurs et des techniciens?

Le malheur, pour la France, c'est qu'elle trouvera déjà la place prise, en maint endroit, par les ingénieurs et les techniciens allemands. Et comment empêcherait-on l'Allemagne, après l'avoir privée de ses colonies, après avoir confisqué la majeure partie de sa marine marchande, de reporter sur le continent, vers ce proche Orient ruiné qui étale sa misère aux portes mêmes du monde germanique, l'excédent de son activité intellectuelle et technique, de son outillage, de ses produits manufacturés? Et non seulement, il s'y faut rési-

gner, mais on en vient, semble-t-il, à reconnaître comme un bienfait cette colonisation de la Russie par l'Allemagne. En effet, dans l'article déjà cité, le *Temps* reproduit sans la moindre protestation cette affirmation étonnante d'un des membres les plus importants de la délégation britannique à la Conférence de la Paix, M. Keynes : « Il est dans « notre intérêt de hâter le jour où des agents et « des organisateurs allemands seront en position « de déclencher, dans chaque village russe, l'élan « d'une activité économique normale. »

Ainsi une diplomatie inhumaine et aveugle nous a conduits à ce point que l'organe attitré de la bourgeoisie conservatrice, organe fréquemment inspiré par le quai d'Orsay, reconnaisse implicitement qu'il n'est de salut contre l'anarchie orientale que dans la collaboration de nos adversaires d'hier!

Passé encore si c'était bien de collaboration qu'il dût s'agir! Mais c'est un fait malheureusement bien établi que, de la politique néfaste de l'Entente, c'est la France qui porte en Russie le poids le plus lourd; c'est contre elle que s'amasent les rancunes les plus âpres; c'est elle qu'on accuse couramment d'avoir trahi sa mission de protectrice des peuples qui aspirent à la liberté et de gardienne de l'idéal révolutionnaire. Sur ce discrédit profond de la France en Russie, tous les journaux des groupements russes qui s'agitent à Paris sont d'accord sans exception. Les uns nous reprochent d'avoir, pour défendre les intérêts des porteurs de fonds russes, combattu les Soviets, les autres d'avoir mené cette lutte avec une mollesse hésitante, incohérente et stérile. Par malheur, les uns et les autres ont également raison. Nous éprouverons longtemps les cruelles conséquences de cette méfiance et de cette haine de tout un peuple naguère ami.

TH. RUYSSSEN.

LA MÉTHODE BOLCHEVISTE

par Gabriel SÉAILLES, professeur à la Sorbonne

La Ligue des Droits de l'homme a choisi son devoir. Elle élève au-dessus des intérêts politiques, des passions de parti, les principes qu'elle s'est donné la mission de défendre. Pas plus au profit des uns qu'au profit des autres elle n'admet la raison d'Etat. Tout progrès la trouve prête, mais elle ne croit pas que la fin justifie les moyens. Elle condamne la violence et le manque de foi chez les bolcheviks aussi bien que chez ceux qui les combattent. Elle reste convaincue que la justice est la seule loi qui ait chance d'organiser dans la paix les rapports des individus et des peuples.

Les diplomates se tiennent pour prudents et sages. Ils se croient réalistes. Ils ne s'embarrassent pas de principes, ils trouvent toujours de belles paroles pour les vilaines actions. Au gré de ce

qu'ils décrètent l'intérêt national, ils appliquent en Autriche le principe des nationalités, ils le violent outrageusement en Russie. Cette contradiction fait la preuve de leur habileté. Au vrai, cette politique incohérente, au lieu de rendre la paix à l'Europe, crée l'anarchie et perpétue la guerre. Si le succès justifie les hommes d'Etat, un échec lamentable les disqualifie.

La Ligue condamne le blocus, parce qu'il atteint les innocents sans toucher les coupables, parce qu'il tue des millions et des millions de femmes, d'enfants, de vieillards, et n'empêche pas les chefs, qu'on veut frapper, de bien manger, de bien boire et de bien vivre. La mesure n'est pas seulement barbare, elle est inefficace. Nos habiles sans pitié veulent pousser le peuple à la révolte par la

misère, tous les témoignages s'accordent pour dire que le peuple est tellement affaibli, démoralisé par la faim qu'il n'a ni la force ni le courage de secouer le joug.

La ligue condamne l'intervention. Nous n'avons pas à nous mêler des affaires intérieures de la Russie. Un pays, à ses risques et périls, fait la politique qui lui convient. Nous ne tolérons pas la propagande bolcheviste. Les crimes du tzarisme n'ont pas empêché l'alliance franco-russe. Le régime de Raspoutine n'a scandalisé nos hommes d'Etat que le jour où il a été renversé. En mettant le gouvernement des Soviets hors la loi, en refusant tout rapport avec lui, nous nous interdisons l'action modératrice, que nous pourrions exercer sur lui.

Nous étions autorisés à soutenir les nations étrangères dans leurs revendications. En respectant le droit des peuples, nous pouvions tendre ce fameux « cordon sanitaire » qui devait préserver l'Europe de la contagion. Nous avons préféré donner de l'argent, des canons et des munitions aux généraux tzaristes. Ces généraux, autant et plus qu'à combattre les Bolcheviks, se sont acharnés à combattre les Caucasiens, les Ukrainiens, tous les peuples qui voulaient s'affranchir du joug moscovite. Ils ont prétendu par la violence restaurer l'ancien régime et reconstituer la grande Russie. Ils ont fait l'unanimité contre eux. Menacés, les peuples se sont soulevés sur leurs derrières. Denikine et Koltchak sont vaincus. Leurs armées se décomposent. Les Bolcheviks, comme les Jacobins, ont toutes les chances d'être absous par la victoire. La politique d'intervention finit en un échec ridicule.



La Ligue des Droits de l'homme est contre le blocus, elle est contre l'intervention, elle est contre une politique sans franchise qui exaspère les maux et les misères, dont souffre et aggrave un grand peuple malheureux. Mais, au nom des mêmes principes, pour les mêmes raisons de justice et d'humanité, la Ligue des droits de l'homme est contre le Bolchevisme. Elle s'est donné pour mission de s'élever au-dessus de toute démagogie, de défendre le peuple contre lui-même, de maintenir contre ses entraînements et ses passions d'un jour les vérités qui restent sa sauvegarde et sa garantie.

Nous sommes contre toutes les dictatures, contre la dictature des généraux et des militaires, contre la dictature anonyme de l'argent, contre la dictature du prolétariat, parce que nous sommes pour la justice et pour la liberté contre tous ceux qui prétendent, en les sacrifiant, faire le bonheur des peuples contre leur volonté. La dictature, c'est toujours l'oppression de tous par quelques-uns, l'arbitraire substitué à la loi, la violence, la proscription. Nous restons fidèles à la démocratie, à ses libres institutions, à son régime représentatif. Nous tenons, selon les principes de notre grande Révolution, que la personne humaine est sacrée, qu'elle porte en elle des droits inviolables, que la Société est une sorte de contrat, qui assure la paix

sociale en laissant aux libertés leur libre jeu dans leur mutuel respect. Si ardent qu'elles puissent être, les luttes d'opinions et d'intérêt, sans lesquelles il n'y a pas de vie publique, trouvent leur limite et leur règle dans l'observation d'une loi librement consentie. Chaque parti garde le droit d'étendre son influence en s'organisant, de conquérir le pouvoir, en agissant sur l'opinion par la persuasion, en ayant raison et en le prouvant.

Nous savons ce qu'est le régime bolcheviste. Le *livre blanc anglais* nous apporte des témoignages multiples qui se confirment l'un par l'autre. La dictature du prolétariat est ce qu'est toute dictature, sans même le bénéfice de l'ordre dans la terreur.

La vieille autocratie russe, avec ses abus, ses ignominies, ses cruautés, se continue dans le nouveau régime. Liberté de la presse, liberté de réunion, liberté de pensée et de parole, toutes les libertés, que le prolétariat réclamait avec tant d'âpreté, sont abolies par lui. Les seuls journaux tolérés sont les journaux qui défendent la politique du gouvernement, les autres sont supprimés, leurs rédacteurs poursuivis et proscrits. L'hérésie est un crime capital.

Le système de représentation par les Soviets n'a rien que de légitime, s'il est appliqué loyalement. Cette élection à plusieurs degrés, ce choix au premier degré de délégués professionnels par ceux qui les connaissent, qui les ont vus à l'œuvre, se substituera peut-être un jour à notre régime parlementaire. En Russie, seuls les ouvriers votent et leur vote n'est pas libre, il est surveillé, contraint. Les travailleurs, qui votent contre les Bolcheviks, sont arrêtés comme contre-révolutionnaires. « Les pires crimes des Bolcheviks sont commis contre leurs adversaires socialistes », contre des hommes qui ont consacré leur vie à lutter contre l'ancien régime.

Il n'y a pas que les libertés « bourgeoises », liberté de penser, liberté d'écrire, qui soient violées, le droit de grève est aboli. Qu'une grève éclate, le comité central, comme le dernier des patrons, proclame le lock-out, ferme l'usine, condamne les rebelles à crever de faim, quand il ne les fait pas fusiller. On sait les révoltes des paysans et leurs répressions sanglantes.

Les formes les plus élémentaires de la justice sont supprimées : arrestation en masse d'hommes de femmes, d'enfants, système des otages, pas d'instruction, pas de défense, pas de jugement. Un trou est creusé, les malheureux en ligne sont fusillés et péle-mêle tombent dans ce trou qu'ils ont souvent creusé de leurs propres mains. Les prisons sont un enfer, où les détenus entassés dans des cellules trop étroites, asphyxiantes, meurent d'inanition, tout en étant dévorés par la vermine. Il faut un fanatisme d'inquisition pour faire monter à ces hauteurs le tas des souffrances humaines, sous le prétexte de faire entrer les hommes dans le paradis terrestre.



Découragés, beaucoup d'ouvriers s'engagent dans l'armée rouge pour être habillés et nourris.

Des corps étrangers, Lettons et Chinois, sorte de prétoiriers, toujours prêts à tuer, maintiennent la discipline et châtent la désertion. Les Bolcheviks peuvent constituer une armée redoutable. Ils ont vaincu Koltchak et Denikine, qui n'ont pas commis de moindres excès. Ils auront enfin obligé Clemenceau à ne plus « faire la guerre », à demander la paix, à s'estimer heureux de l'obtenir. Faite à son heure, cette paix aurait pu empêcher bien des crimes. L'erreur de nos hommes d'Etat ne nous a pas seulement beaucoup coûté, elle a fait au peuple russe un mal incalculable. La guerre suscitée, prolongée a exaspéré les passions. Mais la victoire des Bolcheviks à nos yeux ne les justifiera pas. Nous savons que la terreur blanche est aussi cruelle, plus basse et plus sournoise que la terreur rouge, mais nous ne sommes pas de ceux qui passent sous silence la terreur rouge en Russie, au moment même où nous flétrissons la terreur blanche en Hongrie.

Nous sommes contre le blocus, contre l'intervention, nous sommes contre la dictature du prolétariat. Nous sommes pour les droits de l'homme,

pour le droit des peuples, pour toute la justice, pour l'humanité. Nous sommes pour le contrat contre la guerre civile : toute guerre nous paraît également stupide et bestiale. Lénine, quand il élève la force au-dessus du droit, ne diffère pas d'un Clausewitz ou d'un Kaiser. Avec Mirabeau, nous affirmons la souveraineté du droit. En dépit de l'absurdité des choses, de la bêtise humaine, nous maintenons obstinément notre confiance dans la raison.

En vérité, nous sommes pour la paix avec le gouvernement des Soviets. Nous n'avons pas d'intérêts contre eux. S'ils peuvent instaurer le régime communiste avec le consentement du peuple, nous nous en réjouissons comme d'un ordre établi. Nous sommes pour la paix, parce que par la paix nous les ramènerons dans l'ordre international, sous le contrôle de la conscience humaine, nous sommes pour la paix, parce que la paix seule a chance de mettre fin à la terreur, qu'entretiennent le danger d'une intervention étrangère et la crainte de voir restaurer l'ancien régime.

GABRIEL SEAILLES.

LA CONSTITUTION SOVIÉTIQUE

par Amédée DUNOIS, secrétaire général de l'Humanité.

La Révolution française, dit le professeur Aulard, a été faite par le peuple français « non à l'état de multitude, mais à l'état de groupes organisés... Cependant, dans chaque groupe, si on y regarde de près, il y a deux ou trois individus plus capables, qui, meneurs ou menés, exécutent les décisions, ont un air de chef, et qu'on peut appeler des chefs, mais qui (si par exemple on lit les procès-verbaux de sociétés populaires) nous apparaissent tirant leur force bien plus de leur groupe que d'eux-mêmes ».

Une révolution faite par le peuple « à l'état de groupes organisés », ce signalement de la Révolution française, on peut l'appliquer aussi, à cent vingt-cinq ans de distance, à la Révolution socialiste russe. La ressemblance est frappante, mais elle s'arrête là. Si nous poussions la comparaison plus loin, nous découvririons vite une différence capitale. Ces groupes organisés qui, chez nos ancêtres français, n'ont été que des formations de combat d'une validité essentiellement transitoire et qui n'exercèrent jamais le pouvoir politique, quand ils l'exercèrent, que par une délégation plus ou moins consentie de l'Etat, c'est eux, et c'est eux seuls qui, chez nos frères de Russie, deviennent la totalité de la puissance publique; et la République des Soviets n'est autre chose qu'une fédération colossale de groupes organisés, dont les étages superposés réalisent en définitive une bâtisse sociale d'une structure et d'une ligne

si hardiment nouvelles que le regard en est parfois déconcerté.

Le *soviet* russe n'est donc pas seulement l'instrument de la révolution ouvrière et paysanne; il est encore, il prétend être, une forme politique permanente que les rudes architectes qui l'ont créée considèrent de plus en plus comme la forme nécessaire sous laquelle se réalisera toute société communiste.

**

Quelques-unes des pages les plus saisissantes de l'œuvre de K. Marx, ce sont celles où le grand théoricien du socialisme scientifique a défini si puissamment la portée historique de la Commune de Paris. Partant de ce postulat que « la classe ouvrière ne peut se borner à mettre la main sur la machinerie de l'Etat et à s'en servir à son profit », mais qu'elle doit au contraire abolir l'Etat et lui substituer, pour l'administration des choses, des institutions qui lui soient propres, Marx montre que la forme communale est celle que revêtira nécessairement toute société où la bourgeoisie aura perdu le pouvoir dirigeant. Et la Commune de Paris était, à ses yeux, comme la première ébauche de ce régime nouveau après le triomphe duquel « le vieux gouvernement centralisé aurait dû céder partout la place au libre gouvernement des producteurs ».

Si les Communistes avaient triomphé de l'Etat et non l'Etat des Communistes, la France fut probablement devenue une *République socialiste fédérative de communes*, affranchie des contraintes du pouvoir central, débarrassée du joug de cet Etat parasitaire « qui se nourrit, dit encore Marx, de la substance de la société et en paralyse le libre mouvement ». Mais, cette République de communes autonomes et fédérées, est-ce que ce n'est pas elle que les communistes russes ont réalisée sous le nom de République socialiste fédérative des soviets ?

Je voudrais décrire brièvement la constitution soviétique, — la plus démocratique qui sera au monde quand la période de la dictature prolétarienne aura pris fin. On sait ce qu'est un *soviet* : c'est un *conseil* de délégués, un comité de mandataires élus. On sait aussi que les soviets ont apparu en Russie au cours de la Révolution de 1905 (Trotsky, alors tout jeune, fut l'un des chefs du soviet de Petrograd). On sait encore que, dès la chute du tsarisme, la Russie tout entière se hérissa de soviets : soviets d'ouvriers dans les villes, soviets de paysans dans les campagnes, soviets de soldats et de marins, soviets de cosaques. On sait enfin que c'est au nom de la formule : *Tout le pouvoir aux soviets!* que les bolchevistes renversèrent, le 7 novembre 1917, le gouvernement provisoire de Kerensky et dispersèrent la Constituante (18 janvier 1918). Comment justifiaient-ils ce coup de force? « Seules les intuitions de classe et non les institutions nationales, dirent-ils, sont à même de vaincre la résistance des classes possédantes et de poser les fondements de la société socialiste. »

La constitution de la jeune République ouvrière et paysanne a été adoptée le 10 juillet 1918 à Moscou par le 5^e Congrès panrusse des soviets. C'est une constitution provisoire « établie pour la période de transition actuelle » (art 9), et son caractère non définitif est marqué par le fait qu'elle débute par une déclaration des droits du peuple travailleur et exploité qui perdra évidemment sa raison d'être lorsque la période révolutionnaire aura pris fin.

« Toute l'autorité, dit l'article 10, appartient à la population ouvrière tout entière du pays groupée dans les soviets urbains et ruraux. » Mais cette autorité ne s'exerce pas directement, elle s'exerce par voie de délégations successives : l'autorité suprême, la haute direction de la politique intérieure et des affaires extérieures de la République, le droit de déclarer la guerre et de traiter la paix, sont dévolus au congrès *panrusse des soviets* qui se réunit deux fois l'an en session ordinaire et qui se compose des délégués des soviets urbains (1 délégué pour 25.000 électeurs) et des délégués des congrès de gouvernement) 1 pour 125.000 habitants).

Dans l'intervalle des sessions du Congrès, le pouvoir appartient au *Comité central exécutif* dont les 200 membres sont élus par le Congrès; c'est lui qui donne l'impulsion générale et le lui

que dépendent les dix-huit *commissaires du peuple*, chargés chacun de la gérance d'un département particulier : Affaires étrangères (c'est actuellement Tchitchérine), Guerre (actuellement Trotsky), Marine, Intérieur, Justice, Travail, Assurances sociales, Instruction publique (actuellement Lounatcharsky), Postes, Nationalités étrangères, Finances, Voies de communication, Commerce et Industrie, Agriculture, Ravitaillement, Contrôle général, Economie nationale, Hygiène (1).

Telle sont les principales lignes du pouvoir central soviétique. L'administration provinciale mérite également d'être décrite.

A la base, des soviets ruraux (de trois membres au moins et de 50 au plus), et des soviets urbains (de 50 à 1.000 membres), assemblées primaires se réunissant tous les 8 ou tous les 15 jours et administrant les intérêts spécifiquement locaux.

Au-dessus des soviets ruraux et des soviets urbains, des *congrès* administrent les affaires du volost, du district, du gouvernement et de la région : ces assemblées intermédiaires sont assistées pour l'action de comités exécutifs, dont les membres se répartissent la tâche.

Ainsi, de bas en haut de l'immense échelle, les soviets se superposent aux soviets. Et comme ces assemblées délibérantes se renouvellent très fréquemment, les élections sont nombreuses dans la Russie soviétique.

L'électorat et l'éligibilité ont été réglés par la Constitution de la manière suivante. Il importe de la connaître. Sont électeurs et éligibles, sans distinction de sexe, de religion, de nationalité ni d'habitat, tous les citoyens ayant 18 ans révolus « qui gagnent leur vie par un travail productif et utile à la société » *sans exploiter toutefois le travail d'autrui*. Electeurs et éligibles également, les soldats de l'armée rouge. Par contre, tout droit politique est retiré à ceux des citoyens qui, à un titre quelconque, profitent du travail d'autrui, à ceux qui vivent d'un revenu ne provenant pas de leur travail, aux négociants, aux moines et aux prêtres, aux anciens gendarmes, policiers et mouchards du tsarisme déchu, ainsi qu'à tous les membres de la famille Romanof.

Ce régime électoral qui prive la bourgeoisie de tout droit politique et civique est le fait constitutif et l'un des traits caractéristiques de ce qu'on appelle la *dictature du prolétariat*.

La charte soviétique est une charte de classe et qui poursuit un but révolutionnaire : l'avènement du communisme. L'article 9 le reconnaît sans fausse honte : « L'objet principal de la Constitution soviétique... réside dans l'établissement... de la dictature du prolétariat urbain et rural et des paysans les plus pauvres, *en vue d'écraser complètement la bourgeoisie, de supprimer l'exploitation de l'homme par l'homme et d'instaurer*

(1) C'est Lénine qui préside le Conseil des Commissaires du Peuple.

le socialisme sous le régime duquel il n'y aura ni division de classes ni pouvoir d'Etat ».

Quand, sous l'action énergique et généralement discourtivoise du pouvoir soviétique, la bourgeoisie russe aura été écrasée, quand l'exploitation de l'homme par l'homme ne sera plus là-bas qu'un mauvais rêve évanoui, quand régnera enfin le communisme, alors la dictature des prolétaires prendra fin, il n'y aura plus de bourgeois, il n'y aura plus de prolétaires; il n'y aura plus que des producteurs associés et des citoyens égaux en droits (1).

Apprécier la Constitution soviétique est hors de mon sujet. C'est à l'épreuve au surplus qu'une constitution se juge. Comment celle-ci fonctionne-t-elle? A quelles constatations a donné lieu ce fonctionnement d'une machine si nouvelle, Mystère! La constitution soviétique a-t-elle affirmé nettement une supériorité quelconque sur nos vieil-

les constitutions occidentales, et le *soviétisme* russe est-il un monde à son aurore, tandis que le parlementarisme anglais ne serait plus qu'un monde à son déclin? — Questions passionnantes, mais qui ne nous regardent pas, grands enfants curieux que nous sommes! Oui, à trois journées de Paris et de Londres, un peuple doué des plus troublantes capacités de rêve et d'action, un peuple quasi neuf puisqu'il est né d'hier à la liberté et donc à la vie, institue spontanément une expérience politique et sociale destinée, si elle réussit, à renouveler les bases de l'existence collective, à bouleverser toutes les conceptions du droit public traditionnel, — et cette expérience, la plus révolutionnaire qui ait été tentée depuis qu'il y a des révolutions, il est interdit aux hommes de bonne volonté que nous sommes de la suivre et de l'apprécier en toute sagacité! N'est-ce pas à rougir de honte et de dégoût?

AMÉDÉE DUNOIS,

secrétaire général de l'Humanité.

KOLTCHAK ET DENIKINE

Il semble bien que l'aventure à laquelle les noms de Denikine et de Koltchak étaient attachés, soit complètement liquidée.

Le gouvernement que Koltchak avait constitué en Sibérie est dispersé; quelques-uns de ses membres sont arrêtés; Koltchak lui-même est peut-être prisonnier de ses adversaires. Les plus récentes nouvelles de Sibérie nous apprennent que l'armée bolcheviste poursuit ses progrès vers l'Est; que des mouvements insurrectionnels éclatent un peu partout contre le gouvernement de Koltchak; que les « atamans » aventuriers qui soutenaient — de façon assez suspecte, d'ailleurs — l'autorité de Koltchak, sont maintenant sans force avec des bandes armées réduites à quelques centaines d'hommes; enfin — et ceci est le plus grave — que les milieux démocratiques sibériens, profondément démoralisés par les échecs infligés à leur idéal, désespèrent de voir avant longtemps s'établir en Sibérie un régime de liberté et d'ordre.

Le spectacle est le même du côté de Denikine. Les armées de Denikine, après avoir été menaçantes pour Moscou, sont maintenant refoulées jusqu'à la Mer Noire et jusqu'au Caucase. Elles reculent en Crimée; elle reculent sur le Don et sur la Volga. Les munitions, les armes, les approvisionnements de toutes sortes que l'Entente avait libéralement accordés à Denikine, sont tombés entre les mains des armées rouges. Derrière eux, les soldats de Denikine ont l'inquiétude de soulèvements populaires, qui les mettraient entre deux

dangers. Ceux qui le peuvent, s'embarquent en hâte. Les autres résistent encore dans le Don, où les Cosaques, redoutant les représailles que les bolcheviks pourraient commettre sur leurs territoires, semblent se battre avec acharnement, non certes pour sauver le prestige de Denikine, mais pour défendre leur sol et leurs foyers.

Telle est la situation. Signifie-t-elle que la Russie est à l'abri de toute nouvelle entreprise militariste et réactionnaire?

On n'ose pas le dire. Il est certain que l'échec de Koltchak et de Denikine s'explique en grande partie par leur politique agraire. Le plus formidable déplacement de richesses qu'ait peut-être connu l'histoire des hommes — le partage entre les paysans des grandes propriétés foncières — n'a pas été reconnu par Denikine et par Koltchak. Sur les territoires où leurs armées leur permettaient de s'établir, leur premier soin était de restaurer les anciens grands propriétaires dans leurs biens. Ils étaient ainsi à la masse paysanne ce qui était, à ses yeux, la grande et peut-être l'unique conquête de la révolution: la terre, après laquelle elle aspirait depuis toujours et qu'elle n'avait jamais cessé de considérer comme lui appartenant légitimement.

Placé entre les bolcheviks qui tentaient de lui ôter une partie de sa récolte et Denikine ou Koltchak, qui lui ôtaient la terre elle-même, le paysan russe ne pouvait pas hésiter longtemps. Souvent, excédé par les violences des détachements rouges de réquisition, le paysan avait joyeusement accueilli les forces de Denikine et de Koltchak. Sa joie durait peu. Bientôt il se sentait menacé dans son droit même de possesseur de la terre; il regrettait alors les armées rouges et aidait à leur succès par l'insurrection.

(1) La librairie de l'Humanité a donné une version française de la Constitution (loi fondamentale) de la République socialiste fédérative des soviets de Russie. Cette brochure 0.30 est précédée d'une substantielle préface de André Pierre.

Mais que serait-il arrivé si Denikine et Koltchak avaient respecté les conquêtes agraires de la paysannerie? Il n'est pas interdit de penser que la situation serait présentement tout autre. Il y a même tout lieu de croire qu'elle serait, en effet, tout autre. La Russie appartiendra — de façon solide et durable — à ceux qui assureront aux trente ou quarante millions de familles paysannes qui composent presque toute la Russie, la possession des terres dont elles se sont emparées. Lénine l'a bien compris, qui, après avoir soutenu, dans les campagnes, les « paysans pauvres », a pris la défense de la petite bourgeoisie paysanne.

C'est pourquoi on ne peut pas encore dire avec certitude que la Russie échappera à de nouvelles entreprises militaires de réaction politique respectueuse de la nouvelle répartition des terres.



Mais celle de Denikine et de Koltchak a bien échoué. Et il est du plus haut intérêt, après avoir marqué les causes économiques profondes de cet échec, de caractériser la politique (au sens étroit du mot) de ces deux aventuriers.

On se rappelle dans quelles conditions fut décidée l'intervention de l'Entente en Russie. Au moment où les bolcheviks renonçaient à continuer la lutte contre l'Allemagne, nombreux furent les démocrates russes qui souhaitèrent que l'Entente les aidât à reconstituer un front en Russie. Dans leur pensée — Kerensky l'a dit avec beaucoup de force — il s'agissait surtout de donner confiance aux Russes restés fidèles à l'Entente et désireux de collaborer avec elle à la défaite de l'ennemi commun. Il était bien entendu que l'Entente s'interdirait toute immixtion dans la politique intérieure russe. A ce moment-là, il existait encore en Russie des forces décidées à continuer la lutte contre l'Allemagne, dont les troupes — avant et après Brest-Litovsk — poursuivaient leur marche vers le cœur de la Russie. Il s'agissait pour l'Entente, dans la pensée des démocrates interventionnistes russes, de donner à ces forces le moyen de s'organiser, de se consolider et de s'approvisionner.

Au lieu de cela, l'Entente a pris parti dans la guerre civile russe. Elle a prolongé son action militaire au delà de l'armistice du 11 novembre 1918. Enfin, elle a donné sa confiance à des généraux tsaristes, à des officiers et aventuriers de coup d'Etat, car c'est bien cela qu'ont été Denikine et Koltchak : il suffit, pour l'établir, de revenir sur les événements d'Omsk d'octobre 1918 et sur les récents événements d'Ekaterinodar.



En août 1918, toute la moyenne Volga, avec Samare et Kazan, l'Oural, les territoires cosaques de la Russie d'Europe et toute la Sibirie étaient libérés des bolcheviks. Des gouvernements locaux et régionaux avaient, sur ces territoires, restauré les administrations locales et les institutions is-

sues du suffrage universel. Ils avaient pour programme commun le remembrement de la Russie, la continuation de la guerre contre l'Allemagne, la répudiation du traité de Brest-Litovsk, le rétablissement des libertés civiles et politiques, la convocation de la Constituante, etc...

Des conférences tenues à Oufa, entre les représentants de ces gouvernements, aboutirent à l'institution d'un gouvernement provisoire unique, « panrusse », composé d'Avxentref et de Zenzinof (socialistes-révolutionnaires), de Vinogradof (cadet), du général Boldyref et de Vologodsky (démocrates modérés, n'appartenant officiellement à aucun parti).

Les forces démocratiques prenaient confiance. Il semblait qu'on eût désormais l'organisme de coordination et de reconstruction qui permettrait à la Russie de sortir du chaos. Quelques échecs militaires contraignirent le gouvernement à s'installer à Omsk. Il s'y mit résolument à la besogne. Il travailla à l'organisation d'une armée forte, qui compta bientôt 300.000 hommes. Il créa les départements ministériels nécessaires à son action. Il allait pourtant disparaître — et au moment même où l'Entente se préparait à le reconnaître officiellement.

L'armée organisée par le gouvernement d'Omsk était sous les ordres de l'amiral Koltchak et d'un certain nombre d'atamans et d'officiers, qui ne prirent bientôt plus la peine de cacher leurs sympathies pour une réaction tsariste. Parmi eux l'ataman Kranilnikof se faisait remarquer par sa violence et sa brutalité. Les démocrates s'inquiétaient avec raison des dangers que l'activité de ces hommes faisait courir au nouveau régime. Toute faiblesse à réprimer les mouvements réactionnaires ne pouvait que compromettre le gouvernement auprès de la masse et fournir des arguments à la propagande bolcheviste. Le gouvernement décida donc d'arrêter Kranilnikof et d'envoyer son détachement sur le front.

Il n'eut pas le temps d'exécuter sa décision. Dans la nuit du 17 au 18 novembre, Avxentief, Zenzinof, Argarnof, Rogovsky étaient arrêtés. Le gouvernement d'Omsk était anéanti, et l'amiral Koltchak s'intronisait dictateur.

On sait quelles suites eues ce coup d'Etat, et comment tous les éléments démocratiques de Sibirie, s'étant peu à peu détachés de Koltchak, les bolcheviks lui ont infligé défaite sur défaite.



Koltchak avait commencé par un coup d'Etat. C'est par un coup d'Etat que Denikine a fini.

Avant de renverser le gouvernement des cosaques de la Kouban, Denikine aura, certes, donné des preuves indubitables de ses sentiments réactionnaires. Il avait, en Crimée et ailleurs, anéanti les institutions démocratiques issues du suffrage universel. Il avait, en plusieurs régions, rétabli les gouverneurs et les administrateurs d'ancien régime. Il avait, en Ukraine, interdit les écoles et la presse de langue ukrainienne. Il avait eu la

responsabilité de sanglants pogromes antijuifs. Il avait favorisé et stipendié la presse royaliste. Il s'était entouré d'hommes dont les opinions tsaristes n'étaient un secret pour personne.

Du moins avait-il craint de porter franchement atteinte aux institutions démocratiques que la cosaquerie de la Kouban s'étaient données au lendemain de la révolution de mars 1917 et pour lesquelles elle s'était vaillamment battue en 1918 contre les armées bolchevistes. C'est que les troupes cosaques de la Kouban formaient, avec celles du Don, le principal des forces que l'on désignait sous le nom d'« armée volontaire », mais où les volontaires étaient en très petit nombre.

De leur côté, les cosaques s'étaient trouvés contraints de reconnaître l'autorité militaire de Denikine, parce que l'Entente avait toujours refusé de leur donner les armes et les munitions dont ils avaient besoin pour se défendre contre Moscou, s'ils ne reconnaissaient pas cette autorité. Il y a là une circonstance digne de retenir notre attention. La démocratie koubanaise, qui avait lutté de son mieux contre l'Allemagne, qui avait ensuite perdu le meilleur de ses forces à refouler l'invasion bolcheviste, et qui par ses institutions et son organisation politique et économique, donnait toutes garanties de développement pacifique dans l'ordre et la liberté, n'a jamais pu recevoir de l'Entente le moindre secours — matériel ou moral — autrement que par l'intermédiaire de Denikine. L'Entente la condamna à subir le commandement de Denikine ou à être écrasée par les bolcheviks.

Cette contrainte créait une situation difficile. Les cosaques toléraient non sans impatience les fréquentes immixtions de Denikine dans leurs affaires intérieures. Le gouvernement cosaque d'Ekaterinodar et le gouvernement errant de Denikine avaient de fréquents conflits. La question des allogènes de l'ancienne Russie vint encore compliquer les choses.

Denikine ne voulait pas seulement rétablir la monarchie moscovite, il voulait encore assurer la domination de Moscou sur tous les peuples allogènes que les tsars avaient ployés sous leur autorité. Il lança donc ses forces et contre l'Ukraine et contre la Géorgie et contre les montagnards du Caucase. Les cosaques de la Kouban marquèrent une hostilité à ces entreprises. En majorité d'origine ukrainienne, ils refusèrent de faire la guerre aux Ukrainiens. Voisins des Géorgiens et des Montagnards du Caucase, qui, comme eux, avaient réussi à s'organiser démocratiquement, ils ne pouvaient pas tolérer que leurs forces militaires fussent employées contre eux.

Le 8 juillet 1919, en conformité avec ces intentions, les délégués de la Kouban signèrent avec ceux des Montagnards du Caucase une convention par laquelle les deux peuples reconnaissaient réciproquement leur indépendance et s'interdisaient tout acte d'hostilité.

Le 7 novembre 1919, Denikine déclarait que cette convention constituait une trahison envers la Russie et ordonnait d'en arrêter les signataires, dès qu'ils paraîtraient sur le territoire des armées de

la Russie méridionale, et de les traduire immédiatement devant la cour martiale.

Le 15 novembre, au moment où le Parlement koubanaise allait examiner la convention incriminée, Denikine envoya contre elle quelques régiments non cosaques, des tanks anglais et de l'artillerie. Le parlement fut dissous; plusieurs parlementaires et membres du gouvernement koubanaise furent arrêtés; un des signataires de la convention, Koulaboukhov, membre du parlement et ancien ministre de l'Intérieur, fut pendu.

Les coups d'Etat d'Omsk et d'Ekaterinodar suffisent amplement à caractériser la politique de Koltchak et de Denikine. Ils établissent que cet amiral et ce général étaient les ennemis déclarés de la démocratie. Ils montrent aussi quelle erreur criminelle l'Entente a commise, quand elle a, dans le chaos russe, parié pour Denikine et pour Koltchak.

Au moment où il fallait, au risque d'entreprendre ainsi une besogne plus longue, plus difficile, mais plus efficace, miser sur la démocratie russe, l'Entente a choisi les forces de réaction.

On a maintenant les résultats de cette politique. Les bolcheviks l'ont emporté. Les forces démocratiques sont démolies. Le peuple de Russie reproche légitimement à la France et à l'Angleterre d'avoir voulu la restauration du régime des tsars. Koltchak et Denikine, en succombant, ont entraîné dans leur chute le prestige dont jouissaient en Russie les démocraties occidentales.

J.-B. SEVERAC.

AFFAIRE CAILLAUX

Au moment où le procès Caillaux va enfin venir devant la Haute-Cour, tous nos amis doivent lire les brochures que nous avons consacrées à ce sujet, et les faire lire autour d'eux.

Nos publications sur l'affaire Caillaux comportent, nos amis le savent, deux séries distinctes :

1° *Les Interrogatoires de M. Caillaux devant la Commission d'Instruction de la Cour de Justice* (Texte officiel et complet).

La première série de sept fascicules, de 64 pages à 0 fr. 75 l'un, est en vente au siège de la Ligue au prix de 4 fr. 50.

Les premiers fascicules de la deuxième série sont sous presse.

2° *Des Etudes documentaires* sur les principaux aspects de l'affaire Caillaux.

Cette série comprend huit brochures, toutes publiées :

- I. — La campagne de préparation (0 50) ;
- II. — L'affaire Lipscher (0 75) ;
- III. — Les Affaires d'Italie (0 50) ;
- IV. — Les Affaires de Trahison (0 50) ;
- V. — Inégalités et Machinations (0 50) ;
- VI. — Mille neuf cent onze (0 50) ;
- VII. — L'affaire Minotto (0 50) ;
- VIII. — Le Rubicon : Les Responsables : Conclusion (0 50).

La série de huit brochures est en vente au prix de 3 fr. 50. La demander au siège de la Ligue.

N.B. — Les organisations républicaines qui nous demandent un certain nombre de collections, soit des *Interrogatoires*, soit des *Etudes*, bénéficient d'une remise de 30 0/0 sur les prix marqués de chaque brochure.

LE PROBLÈME RUSSE

ET LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Bien souvent nos ligueurs nous ont demandé notre avis sur la question russe.

Nous connaissons, quant à nous, non pas une, mais plusieurs questions russes.

Par exemple : La question des événements de Russie en général ;

La question de l'intervention armée ;

La question du blocus ;

La question du bolchevisme.

Et chacune de ces questions requiert un examen séparé.

Sur ce qui se passe en Russie, nous n'avons qu'un moi à répondre : nous ne savons rien ou presque rien.

Pendant des mois et des mois une presse inspirée nous a raconté des horreurs ; mais nous sommes en défiance.

Nous nous rappelons qu'en 1793, 94 et 95, les mêmes histoires ont couru à l'étranger sur la Révolution française ; ce qu'on nous dit aujourd'hui de Trotsky et de Lénine, on le disait alors de Robespierre et de Danton ; or c'étaient des légendes.

Et par qui sommes-nous renseignés ? Par les mêmes hommes qui en ce temps-là renseignaient l'Europe : expulsés ou émigrés qui, ayant souffert du bolchevisme, le jugent naturellement sans aménité.

Ce qui achève de nous troubler, c'est que deux années durant, notre gouvernement a arrêté par son contrôle télégraphique ou sa censure toute information indulgente aux Soviets ; c'est qu'à cette heure encore il interdit à tout individu, à tout groupement de se rendre à Petrograd ou à Moscou pour s'informer sur place.

En vérité devant ces précautions et ce mystère, la seule attitude qui convienne à des esprits honnêtes, c'est la réserve.

Quand nous saurons, nous parlerons. Mais d'abord, nous désirons savoir et pour savoir nous demandons à aller voir.

Des socialistes de plusieurs pays ont sollicité des passeports : refus !

Des parlementaires avaient eu l'heureuse idée de déléguer là-bas quelques-uns des leurs : ils n'en ont plus parlé.

La conférence de la paix avait paru soucieuse un moment d'y envoyer elle aussi une mission : elle y a renoncé.

Est-ce le gouvernement des soviets qui s'y oppose ? qu'on nous le dise ; si c'est l'Entente, le moins que nous attendions d'elle, c'est qu'elle produise ses raisons. Jusque-là, nous ne croirons à rien : c'est prudent.

Deuxième question : l'intervention des troupes alliées en Russie.

Sur ce point, nos ligueurs s'en souviennent, nous nous sommes abondamment expliqués.

Le droit d'un peuple à choisir son gouvernement est intangible. La Russie a certainement tort de conserver à sa tête ces nouveaux Nicolas qui s'appellent Lénine et Trotsky.

On dira peut-être que le peuple russe ne les a point choisis, que dans l'intimité de son cœur il les répudie, qu'il les subit par force. Alors que par la force il les renverse. Mais c'est à lui que ce devoir incombe et à lui seul.

Nous ne saurions admettre que M. Léon Daudet appelé en France les troupes allemandes pour restaurer son roi. Pour la même raison, nous ne devions d'aucune manière aider Kolitchak et Denikine à restaurer en Russie le gouvernement des czars.

Ajoutons que l'entreprise n'est pas seulement interdite par nos principes, mais notre intérêt élémentaire la condamne.

Nous avons envoyé des troupes — officiers ou soldats — au nord dans l'armée Tchaïkowsky, à l'ouest dans l'armée de Pologne, au sud et à l'est dans les armées Denikine et Kolitchak. Que nous le voulions ou non, nous avons fait aux yeux des Russes figure d'envahisseur. Nous étions en Russie avant la guerre le peuple aimé, fêté, choyé. Nous sommes aujourd'hui le peuple le plus détesté. Premier résultat.

En voici un second : Trotsky et Lénine ont mécontenté en Russie beaucoup de gens : non seulement les propriétaires qu'ils ont dépouillés, mais les ouvriers qu'ils n'ont pas su nourrir et les paysans qu'ils ont vexés par de continuelles réquisitions. De jour en jour leur prestige tombait. C'est alors que l'étranger arrive. Contre l'étranger Lénine et Trotsky appellent la totalité des forces russes ; les partis adverses — parti socialiste révolutionnaire, parti social démocrate menchevik — font ce que nous avons fait ici devant l'invasion allemande : ils consentent la trêve politique, défendent la patrie menacée et la sauvent. Si aujourd'hui le bolchevisme est vainqueur, c'est en partie notre faute.

Avoir ruiné le crédit de la France en Russie, et avoir fortifié le bolchevisme, croyez-vous que ce soit une adroite politique ?

Troisième question : le blocus.

Sur ce point également tous nos ligueurs seront d'accord.

Il est impossible à des hommes qui ont au cœur

un sentiment d'humanité de livrer à la famine des enfants, des femmes, des vieillards.

Les nations de l'Entente ont « prié » l'Allemagne de se joindre à elles dans ce blocus de la Russie bolcheviste. Après l'avoir repoussé de la Société des Nations, elles la sollicitent pour une Sainte-Alliance d'impérialismes. Quelle incohérence ou quel sinistre aveu !

L'Allemagne a refusé, et voici que par ce refus elle va devenir aux yeux des Russes la nation bienveillante, allié, amie, à qui les cœurs, les marchés vont s'ouvrir. Travailler pour l'Allemagne : c'est là qu'en arrive l'Entente. Quelle impuissance et quelle humiliation !

Non, non, à cette politique meurtrière et sottise aucun de nous ne saurait consentir.

Est-ce à dire que nous inclinierions au bolchevisme ?

Sur ce quatrième point non plus, nos explications antérieures ne permettent aucun doute.

Nous pensons — et nous l'avons déclaré — que dans une démocratie, c'est la volonté populaire régulièrement consultée qui fait loi. Or, la volonté du peuple russe avait envoyé à Petrograd une Constituante élue au suffrage universel. Aux élections, les bolchevistes s'étaient présentés ; ils avaient été battus. En toute loyauté démocratique, ils devaient s'incliner, laissant le pouvoir aux autres. Or, le 18 janvier 1918, leurs gardes rouges entraient dans la salle des séances, dispersaient les députés, et un gouvernement d'insurrection, soutenu par eux, enlevait aux citoyens le droit de voter, d'écrire, de se réunir, de se coaliser.

A ce coup de force, nous connaissons, nous, un précédent. Il y eut chez nous, un certain jour, d'autres gardes rouges — des grenadiers — qui entrèrent dans une assemblée législative, et portèrent au pouvoir un autocrate qui supprima nos libertés. Fidèles à la Déclaration des Droits de l'Homme, tous les républicains, tous les ligueurs flétrissent le 18 Brumaire an VIII. Nous leur demandons de condamner, dans tous les cas, tous les 18 Brumaire, ceux de droite et ceux de gauche, celui de Lénine comme celui de Bonaparte, celui de Koltchak comme celui de Lénine, ceux qui ont été faits par nos ennemis, ceux qui, le cas échéant, seraient faits par nos amis.

En résumé :

Sur ce qui se passe en Russie et qu'on nous cache, hommes d'esprit critique, nous demeurons sur la réserve.

Démocrates, attachés au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, adversaires de toute tyrannie, étrangère ou intérieure, nous sommes contre l'intervention alliée — contre le blocus — contre le bolchevisme.

HENRI GUERNUT.

Pourquoi l'Esthonie fait la Paix avec les Soviets

L'Esthonie qui, par sa lutte contre la Russie bolcheviste, s'était attiré une approbation et une sympathie générales, voit aujourd'hui son attitude discutée à la suite des pourparlers ouverts à la demande de son ennemi, et qu'elle poursuit avec lui. Nos amis se demandent pourquoi l'Esthonie qui avait repoussé jusqu'ici toutes les propositions du Gouvernement des Soviets, les accueille maintenant, malgré les avis défavorables qui lui ont été donnés à ce sujet.

Il nous semble que les conseils négatifs qui lui ont été prodigués ont surtout pour cause la méconnaissance des véritables raisons pour lesquelles l'Esthonie a commencé et poursuivi sa lutte contre le Gouvernement des Soviets, ou, tout au moins, l'ignorance dans laquelle l'opinion publique a été tenue sur ce sujet.

En effet, le Gouvernement d'Esthonie n'a jamais caché aux puissances de l'Entente qu'il a mené cette lutte uniquement dans le but de défendre son pays contre l'agression bolcheviste. En Esthonie, pays très démocratique, où les socialistes sont largement représentés dans le Gouvernement et à l'Assemblée Constituante, le peuple esthonien abhorre toute propagande bolcheviste, la repousse, et ne voit dans l'agression bolcheviste que l'expression pure et simple de l'impérialisme russe. Aussi, toute intervention en Russie ne pourrait être prise en considération que du point de vue stratégique et dans la mesure où elle serait utile contre un ennemi agresseur. C'est uniquement pour cette fin que l'armée esthonienne a soutenu un certain temps, sur son front, l'offensive de Youdenitch, général russe. En dehors de cela, l'Esthonie n'a jamais manifesté le désir de s'engager à combattre le régime bolcheviste à l'intérieur de la Russie. Elle considère, en effet, cette entreprise comme une aventure sans issue.

Les derniers événements de Sibérie et du sud de la Russie ont donné raison au Gouvernement et au commandement esthonien. Laisant à d'autres le soin de résoudre l'objet principal de cette discussion, c'est-à-dire de décider s'il faut ou non remplacer à l'aide d'une force armée étrangère le mauvais régime d'un pays, nous n'envisageons que le but à atteindre et nous pensons que les efforts faits du dehors n'aboutiront que le jour où le peuple russe lui-même sera fatigué de ce régime. Jusque là, nous autres Esthoniens, nous garderons avec nos voisins organisés nos frontières et, par conséquent, monterons aussi la garde aux frontières des pays occidentaux.

Le Gouvernement de la République esthonienne était fort de la confiance de son peuple tant qu'il

lui demandait des sacrifices pour la défense de la patrie. Il aurait été bien moins fort le jour où il aurait voulu lui demander les mêmes sacrifices pour la continuation de la guerre, alors que l'ennemi était venu offrir la paix et avait déclaré vouloir respecter l'intégrité de notre territoire.

Il est vrai que le Gouvernement des Soviets, animé de l'esprit de conquête et aujourd'hui victorieux de toutes les forces anti-bolchevistes russes, ne peut nous inspirer que fort peu de confiance, quelque solennelles que soient ses promesses. C'est pourquoi l'Esthonie, tout en signant une trêve, ne peut que chercher à former avec ses amis et voisins menacés du même danger qu'elle, le bloc défensif, « le barrage de fil de fer barbelé » dont il a été tant parlé.

C'est aux nations de l'Entente, qui aspirent maintenant à rétablir la paix dans le monde, de nous aider dans cette tâche. L'Entente qui nous a accordé son appui matériel dans le combat ne doit pas, à notre avis, nous retirer ses conseils et son assistance au moment où nous allons discuter la paix avec notre ennemi. D'autant plus que la Russie bolcheviste offre la paix à tous les Etats limitrophes en même temps qu'aux puissances de l'Entente.

Il paraît difficile, sinon impossible, d'écraser le bolchevisme en Russie par une intervention armée, pour cette simple raison qu'il n'existe actuellement en Russie aucune autre organisation au profit de laquelle il soit possible d'exiger de nouveaux sacrifices humains et matériels. Mais il est évident que si le Gouvernement des Soviets, fier de ses succès militaires, demande à tout prix la paix à ceux qui lui font la guerre, c'est parce qu'il a besoin de cette paix pour trouver du pain et procurer du travail à sa population qui meurt de faim. « Si ce n'est par des coups on l'obtiendra par des roubles » dit un proverbe russe.

C'est donc par une prudente politique économique qu'on pourra aborder le problème russe si com-

plexe et si dangereux en apparence. La Russie affamée et terrorisée ne peut se passer de l'appui de l'étranger, et l'Entente qui pourrait, avec le concours des Etats limitrophes, s'occuper de la réorganisation de sa vie économique intérieure et de ses échanges complètement interrompus, aurait, nous semble-t-il, mille moyens d'agir sur l'esprit surexcité du peuple russe et de le diriger de nouveau vers l'ordre et la liberté. Déjà les Etats organisés et démocratiques qui se sont formés sur l'ancien territoire russe peuvent donner le bon exemple au peuple russe et le persuader par le simple contraste des faits. Quant à la propagande bolcheviste qui pourrait chercher à se répandre dans les pays occidentaux, il faut espérer qu'on lui opposera la propagande du bon sens, de l'esprit, de la science et de l'expérience de la liberté, et que cette propagande ne sera pas mise en échec par des théories extravagantes et par l'évangile de la dictature des hommes de Moscou. Déjà l'Esthonie et les autres nouveaux Etats qui ont survécu au fléau bolcheviste déchaîné chez eux-mêmes et qui forment actuellement la seule barrière entre l'Europe et la Moscovie bolcheviste, fournissent la meilleure preuve de ce qu'on peut faire dans ce sens, et devraient rassurer les esprits timorés de la vieille Europe.

En résumé, il nous semble que notre pays qui, bien que petit, a su s'organiser et se défendre pendant une année, saura prendre ses précautions en traitant avec la Grande Russie.

La Conférence de Paris, en présence de l'état réel des choses de Russie, ne pourra donc pas négliger plus longtemps l'existence de l'Esthonie indépendante. Il faudra qu'une décision intervienne au sujet de notre pays et nous ne voulons pas douter qu'elle sera, cette fois, positive et par conséquent en notre faveur.

C.-R. PUSTA.

*Président de la délégation esthonienne
à la Conférence de la Paix.*

FRANCIS DE PRESSENSÉ

Il y a eu, le 19 janvier 1920, six ans que Francis de Pressensé est mort. La Ligue des Droits de l'Homme se devait à elle-même de commémorer cet anniversaire. Nous avons demandé à notre collègue, M. Mathias Morhardt, ancien secrétaire général de la Ligue des Droits de l'Homme, de rappeler à nos lecteurs la mémoire de son président. Voici l'article qu'il a écrit pour nos Cahiers :

I

De tout ce que Francis de Pressensé a écrit — et il a écrit des pages incomparablement humaines et belles — il n'est rien peut-être qui nous étreigne plus profondément que ces lignes sévères de son testament : « Ma vie n'a pas donné ce qu'elle devait donner, je compte sur l'indulgence de tous. »

C'est qu'en effet, nous y retrouvons l'anxieuse interrogation qu'il faut bien que nous nous posions à nous-mêmes, chaque fois que nous procédons à notre examen de conscience. Avons-nous bien réalisé la tâche que notre espérance nous avait assignée ? O vous tous qui serez nos juges, hommes de demain ! Regardez ce que la génération à laquelle nous avons le douloureux honneur d'appartenir a fait du patrimoine qu'elle avait reçu en héritage de la génération qui l'a précédée ! Voici ce désastre immense ! Si votre indulgence allait nous manquer !... Si vous nous refusiez votre pardon !...

« Ma vie n'a pas donné ce qu'elle aurait dû donner ! » Je me garderai bien, aujourd'hui que nous célébrons ensemble la mémoire de Francis de Pressensé, de m'inscrire en faux contre l'aveu déchirant

rant arraché à une noble conscience dans le moment auguste où elle se recueille seule en face d'elle-même et où elle pèse sa responsabilité propre. Et pourtant, il n'a point eu de part à la catastrophe exécrable qu'il avait trop prévue hélas ! et qu'il s'était vainement efforcé de détourner de nous. Mais, du point de vue où il se plaçait alors, il pouvait attester légitimement qu'il n'avait pas réalisé son idéal. Il sentait que son enseignement était resté vain. Il constatait que les hommes échappaient follement et de toutes parts, au joug de la Raison qu'il avait essayé de leur imposer. Il voyait le monde se précipiter avec une fureur unanime vers son deuil, vers sa misère et vers sa ruine. Et, d'autre part, où donc étaient les beaux livres qu'il avait si passionnément rêvé d'écrire ? Non seulement, il n'avait pu exercer le bien même qu'il avait tant désiré exercer, non seulement il n'avait pas réussi à incliner l'état social vers une forme plus humaine et plus fraternelle, mais c'est tout au plus si, lorsque l'ébranlement de la catastrophe mondiale se sera calmé, nous pourrons, dans deux ou trois volumes d'extraits, donner une idée, d'ailleurs infime, de l'immensité de ses connaissances, de la maîtrise de son style et de la vigoureuse clarté de sa pensée.

Francis de Pressensé se méconnaissait cependant. Il se méconnaissait dans la mesure où il croyait à la vertu efficace et permanente d'une œuvre alors même qu'elle est un chef-d'œuvre. Il se méconnaissait dans la mesure où il croyait que par l'action publique on peut contribuer à l'avènement d'un état social fondé sur la justice et sur la vérité. Il se méconnaissait dans la mesure où ces fantômes de vanité exerçaient leur prestige sur son âme : c'est par son œuvre qu'il avait espéré rester dans le souvenir des hommes ; c'est par son esprit qu'il sera immortel et qu'il demeurera à jamais dans la gratitude universelle.

Représentant symbolique de la bonne volonté en action — d'une bonne volonté qui ne cesse pas un jour d'être bonne, et qui, jusqu'à la fin, demeure volonté, — Francis de Pressensé gardera, en effet, dans l'histoire de notre temps une physionomie unique.

On a pu dire qu'il n'avait pas eu de précurseur et qu'il n'aurait pas d'imitateur. Il serait plus exact, peut-être, de dire que le jour où elle se retrouvera elle-même, l'humanité entière aimera à se constituer d'après lui, un type d'homme parfait, que dominera, en toute circonstance, l'harmonieux équilibre de la Raison.

Dès lors, il importe peu qu'on retrace ici les périodes d'une existence dont chaque heure sera une partie de l'héritage de tous. Les traces les plus émouvantes, on les retrouvera d'abord dans ce livre précieux entre tous, qu'il a écrit avec le meilleur de son cœur : dix années de ce *Bulletin officiel de la Ligue des Droits de l'Homme* ; on les retrouvera dans ses livres sur l'Irlande, sur le cardinal Manning, sur le colonel Picquart ; on les retrouvera encore dans ses articles quotidiens du *Temps* où, pendant dix-sept années, il a rédigé le bulletin de la politique étrangère ; on les retrouvera dans ses articles de *L'Aurore* où, au cours de

la très brève période durant laquelle la troisième République parut, à la suite de l'affaire Dreyfus, s'orienter vers la réalisation des principes républicains, il fit une éloquente et ardente campagne en faveur du redressement des libertés publiques abâtardies ; on les retrouvera enfin dans les articles de *l'Humanité* et surtout dans les articles de *l'Information* qu'il signait *Un Diplomate*, et où, maintes fois, avec un discernement prophétique, il a dénoncé le foyer d'intrigues d'où devait surgir l'incendie qui a mis le feu à l'Europe. Mais il est d'autres moyens de servir cette grande mémoire et c'est précisément en agissant comme il eût agi s'il était resté parmi nous. Quant à nous, nous avions, dès le début de la conflagration, mis en pratique son enseignement et ses méthodes et nous avions fondé la Société d'Etudes documentaires et critiques sur la guerre, où, fidèles à son exemple et à ses efforts, nous cherchions dans la vérité le sûr lien par lequel les hommes exaspérés trouveront un jour prochain le chemin de la réconciliation.

II

Me sera-t-il permis de l'affirmer ? C'est sous la présidence de Francis de Pressensé que la Ligue des Droits de l'Homme, nonobstant les attaques injustes et si souvent passionnées dont elle fut l'objet, a atteint sa pleine signification. On l'accusait alors de s'être inféodée au Parti Socialiste. Rien n'est plus faux. A chaque instant, dans l'exercice quotidien de la présidence, comme dans les discours qu'il prononçait aux congrès annuels, à la Chambre des Députés ou devant les sections, Francis de Pressensé prenait soin d'établir une distinction nécessaire entre son action socialiste et l'action de la Ligue des Droits de l'Homme. La Ligue des Droits de l'Homme n'était nullement, à ses yeux, une organisation de parti : elle était en dehors et au-dessus des partis une œuvre de contrôle destinée, soit à les unir dans l'action commune afin d'appliquer sur un point déterminé, un principe défini, soit à combattre celui des partis qui, entraîné par la passion, dérogerait aux prescriptions de la charte de 1789. Le parti socialiste lui-même, auquel pourtant il était étroitement attaché par l'intelligence, par la science et par le cœur, se fût-il écarté, à un moment quelconque, des principes essentiels de la déclaration, il n'aurait pas hésité à se dresser contre lui de toute son énergie, comme il dressa la Ligue des Droits de l'Homme contre quelques-uns de ceux qui avaient, au début, lutté avec elle, et qui, arrivés grâce à elle au pouvoir, avaient impudemment tourné le dos à tout ce qu'elle représentait de juste et d'humain. Dans tous les cas, en ce qui concerne le parti socialiste, je ne commets pas d'indiscrétion en rappelant que, plus d'une fois, Francis de Pressensé se trouva en conflit avec quelques-uns de ses coreligionnaires politiques les plus illustres. Et ces conflits n'avaient altéré en rien sa confiance dans l'invincible solidité du terrain où sa conviction s'était fondée.

NOS INTERVENTIONS

AFFAIRES ETRANGERES

Divers

Charlot (Mlle). — Mlle Charlot, demeurant 10, rue de l'Arcade, à Paris, avait été renversée et blessée, le 29 novembre 1918, par l'automobile du roi d'Angleterre.

Elle fut transportée à l'hôpital Beaujon. Pour tous secours, elle reçut 100 francs du roi d'Angleterre.

Au mois de septembre 1919, elle était encore dans un très mauvais état de santé et elle n'avait touché aucune indemnité.

Sur notre intervention, Mlle Charlot a reçu 4.000 fr. à titre de provision sur l'indemnité qui lui sera accordée (septembre-novembre 1919).

Chevreau (Julien). — A la déclaration de guerre, M. Chevreau enseignait le français et l'anglais à Engoli (Perse). Par erreur, il fut arrêté au mois d'août 1918 par les autorités militaires anglaises et détenu dans un camp de prisonniers turcs. Par la suite il fut relâché et rapatrié en France, mais il avait perdu tous ses biens et vivait dans la misère, à la charge de ses parents, très pauvres cultivateurs de la Sarthe.

A la demande de la section, du 30 juin au 13 novembre 1919, nous avons, par trois fois, signalé sa situation au ministre.

Le 17 décembre, le ministre nous a fait savoir que les effets de M. Chevreau avaient été régulièrement vendus et qu'il recevrait incessamment la somme représentant le produit de la vente.

COLONIES

Droits des Fonctionnaires

Lafaye (Jean). — Le gendarme Jean Lafaye, de la Guadeloupe, nommé dans la métropole au mois de février 1919, avait été payé pendant un congé de convalescence en France, du 7 octobre 1918 au 5 mars 1919, sur le pied de la solde de la Métropole, mais il n'avait pas bénéficié des décrets du 22 janvier 1919 sur l'indemnité exceptionnelle du temps de guerre, et du 29 février 1919, sur l'indemnité de fonctions, amégrant la solde des gendarmes métropolitains.

M. Lafaye a reçu l'indemnité de fonction (octobre 1919). En ce qui concerne l'indemnité exceptionnelle du temps de guerre, le ministre nous a fait savoir, le 4 décembre 1919, que l'intéressé devra se mettre en instance auprès de son ancien détachement, pour recevoir satisfaction.

Afrique Orientale

Djibouti (Côte des Somalis). — L'eau et la glace manquent chaque année à la population de Djibouti, pendant les grandes chaleurs.

Il est urgent que des mesures soient prises pour que les malades et les habitants de cette colonie ne soient pas privés des éléments qui sont indispensables dans leur région. Nous avons transmis les doléances de notre section de Djibouti au ministre, le 3 décembre 1919.

Une enquête est ouverte.

COMMERCE ET P. T. T.

Droits des Fonctionnaires

Lagarde (Eugène-Antoine). — M. Lagarde, facteur des postes à Paris, mobilisé pendant la guerre, réformé numéro 1, empêché pour cause de santé de reprendre son emploi d'avant-guerre, n'avait reçu aucun traitement à partir du 1er janvier 1919, contrairement au décret du 24 juillet 1917, qui prévoit à tout fonctionnaire mobilisé au cours de la guerre et réformé

l'octroi d'un congé avec traitement intégral pendant deux ans, à partir de la cessation du service militaire.

Sur notre intervention (24 novembre 1919) le ministre a ordonné que M. Lagarde fût mis en possession de son traitement pour la durée de son indisponibilité (20 décembre 1919).

FINANCES

Divers

Bouquet (Camille). — M. Bouquet, directeur d'école retraité, à Mouchy-Humières (Oise), évacué en 1918, n'avait pu obtenir, à son retour à Mouchy, en 1919, le paiement de sa pension, sous le prétexte de formalités administratives à remplir.

D'autre part, créancier d'une indemnité de cantonnement, il était informé qu'il ne serait payé que sous déduction des impôts de 1918.

Les habitants des régions libérées devraient pourtant pouvoir compter sur la sollicitude effective des pouvoirs publics.

Intervenues le 24 octobre et le 3 décembre 1919, nous avons obtenu le 12 décembre que l'intéressé reçût à la recette des Finances de Compiègne les arrérages dus sur sa pension. Il lui était assuré, de plus, paiement intégral de ses indemnités de cantonnement.

GUERRE

Démobilisation

Gaillat (Paul). — Paul Gaillat, du 3^e bataillon d'Afrique, classe 1907, ayant eu un frère tué à l'ennemi, n'était pas démobilisé avec la classe 1906, à laquelle il était assimilé.

Il a obtenu satisfaction. (Août-novembre 1919.)

Roudil. — Le caporal Roudil Alexis n'avait pas touché l'allocation accordée aux militaires sans famille depuis le mois de décembre 1916.

Ce militaire recevra dans le plus bref délai les mensualités qui lui sont dues. (Octobre-décembre 1919.)

Tardy (Paul). — Le soldat Paul Tardy, classe 1908 avait été démobilisé le 25 mars 1919, au dépôt du 63^e régiment infanterie à Limoges. Au mois de novembre, il n'avait pas encore touché la majoration de pécule à laquelle il avait droit.

Il a obtenu satisfaction. (Novembre 1919.)

Burgniard. — M. Burgniard, à Lully, par Bons (Haute-Savoie), démobilisé le 28 janvier 1919, n'avait pas encore touché sa prime fixe, malgré ses demandes des 4 avril, juin, 13 juillet et 9 septembre 1919.

Le 18 novembre nous appuyons sa réclamation. Satisfaction : 3 décembre.

Gigant. — Le sergent Gigant, classe 1911, employé au recrutement, à Kouki (Congo), était maintenu irrégulièrement dans les troupes opérant au Congo.

Intervention le 22 novembre 1919. Le 29 décembre, le ministre nous fait savoir que ce militaire a été rapatrié.

Pinel (François). — Le 19 octobre 1919, nous avons fait savoir au ministre que M. François Pinel, démobilisé au 8^e escadron du train, depuis le 20 février, n'avait pas encore obtenu sa prime de démobilisation. Satisfaction : 11 décembre.

Justice militaire

B.. (capitaine). — Le capitaine B.. du 46^e régiment d'infanterie a été condamné à mort pour abandon de poste en présence de l'ennemi. Il alléguait pour sa défense un scrupule de conscience qui l'empêchait de participer à l'œuvre de mort. Ce scrupule, dans le cœur d'un officier de carrière, était bien de nature à faire douter de l'intégrité de ses facultés. De fait, l'état mental de M. B. est anormal. Fils d'un aliéné, M. B., lui-même, étant jeune

BULLETIN

DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Situation de la Ligue au 31 Décembre 1919

La situation générale. — Le nombre des membres de la Ligue au 30 septembre 1919 était de 86.353. Il est au 31 décembre de 87.521 soit une augmentation de 1.168.

Au 30 septembre 1919, le nombre des sections était de 789 ; il est au 31 décembre de 801, soit 12 installations.

Sections Installées :

2 octobre, Thiès (Sénégal). Président : M. Rolin.
7 octobre, Sainte-Croix-Vallée-Française (Lozère). Président : M. Chabrol.
20 octobre, Bourget-Drancy (Seine). Président : M. Lagneau.
20 octobre, Saint-Jean-d'Aulph (Haute-Savoie). Président : M. Collet.
20 octobre, Bort (Corrèze). Président : M. Mansat.
20 octobre, Arras (Pas-de-Calais). Président : M. Dupuis.
24 octobre, Mulhouse (Alsace). Président : M. Dreyfus.
24 octobre, Granvilliers (Oise). Président : M. Desaint-Fuscien.
13 novembre, Concarneau (Finistère). Président : M. Cadie.

13 novembre, Marçillac-Lanville (Charente). Président : M. Abel Taillaud.

25 novembre, Safi (Maroc). Président : M. Diméglie.

25 novembre, Saint-Varent (Deux-Sèvres). Président : M. Louis Métals.

Conférences (Délégations remplies) :

Pantin (Seine), 4 octobre, M. Guernut.
Paris (Bellevilloise), 11 octobre, Protestation contre l'arrêt de réunion devant la Haute-Cour : MM. Basch, Buisson, Kahn, Guernut, Lemercier, Gougenheim.

Sotteville (Seine-Inférieure), 12 octobre, Congrès fédéral, M. Guernut.

Paris XV^e, 23 octobre, Affaire Caillaux : MM. Guernut, Gougenheim, Emile Kahn.

Charenton (Seine), Affaire Caillaux : MM. Basch, Lemercier.

Carvin (Pas-de-Calais), 2 novembre, Offensive du 16 avril : M. Bernaert.

Paris (Seine), 25 novembre, Ligue Palestinienne. M. Guernut.

Paris (Société de Géographie), Pour le peuple égyptien, 11 décembre : MM. Aulard, Lafont, Victor Marguerite, Moutet.

Paris II^e (Seine), décembre : M. Bernaert.

A NOS SECTIONS

Conférences

Le Comité central rappelle qu'il a organisé des conférences sur les nationalités opprimées : l'Égypte, la Corée. Il continuera la même campagne de justice, et donnera prochainement des conférences en faveur de l'Albanie et de la Syrie. Les dates en seront publiées dans les journaux.

A la mémoire de Francis de Pressensé

Un de nos amis nous écrit : « Le Conseil municipal de Somain (Nord) a donné le nom de Francis de Pressensé à une rue de la ville.

« Ne croyez-vous pas que quelques lignes de félicitations et de remerciements à ce Conseil municipal, dans nos Cahiers, pourraient avoir pour résultat de voir le nom de notre chef donné à des rues de nombreuses villes administrées par nos amis ? »

Notre correspondant a raison. Félicitons-le d'abord de son initiative, car c'est sur sa proposition que le Conseil de sa ville natale a accompli le geste qu'il nous rapporte. Et que ce Conseil veuille bien recevoir voir les remerciements de la Ligue des Droits de l'Homme pour l'honneur ainsi rendu à la mémoire de celui qui fit, selon l'expression de M. Ferdinand Buisson, de sa présidence de la Ligue « une des magistratures morales de ce temps et de ce pays ».

La bonne publicité

Nos amis et collègues qui ont des entreprises commerciales ou industrielles sont particulièrement priés de vouloir bien s'informer des conditions particulièrement intéressantes que leur fera éventuellement l'Administration des Cahiers des Droits de l'Homme s'ils veulent y prendre un contrat de publicité.

Nous ne nous bornons pas à nous recommander à eux du point de vue de notre association, nous leur signalons en même temps un moyen de diffusion dont ils pourront apprécier eux-mêmes la puissance.

Les lettres concernant la publicité, comme les autres, doivent être adressées à M. le Directeur des Cahiers des Droits de l'Homme, 10, rue de l'Université, Paris.

Avis de changement d'adresse

Tout avis de changement d'adresse doit être accompagné d'une somme de SOIXANTE-QUINZE CENTIMES pour l'impression de nouvelles bandes.

Propagande

Nous demandons à nos abonnés de nous envoyer des adresses de personnes capables de s'abonner à nos Cahiers.

Toute personne qui nous aura procuré dix abonnements aura droit à un abonnement gratuit pour l'année suivante.

républicaine qui, le 27 décembre 1909, s'était formellement manifestée. Et la Russie des tzars ne pouvait l'ignorer.

En septembre 1912, j'avais appris qu'une artiste française, d'origine israélite, engagée au théâtre Michel, à Saint-Petersbourg, se voyait refuser un passeport par Francis de Pressensé une protestation motivée, fondée sur les principes de notre démocratie. Francis de Pressensé y ajouta quelques faits que son immense érudition lui avait remis en mémoire :

La Chambre des députés à l'unanimité, disons-nous, a proclamé la nécessité de négocier avec la Russie en vue de la ramener à une interprétation plus exacte des traités de 1874 et de 1905 par lesquels les deux nations se garantissent réciproquement, pour tous leurs nationaux, sans distinction de culte, le droit de séjourner, de voyager et de posséder sur le territoire des deux contractants. M. Pichon avait, au cours du débat, promis de faire un effort sérieux pour donner satisfaction à cette requête légitime.

La Chambre n'avait pas appris sans émotion qu'une circulaire de M. Clemenceau, président du Conseil et ministre de l'Intérieur, avait été jusqu'à prescrire aux préfets de la République de se faire, contrairement aux principes de notre droit public, les auxiliaires et les rabatteurs d'une chasse à laquelle ni la monarchie de juillet, ni le second empire n'avaient voulu s'abaisser. Depuis lors, un autre grand Etat, fondé sur le droit moderne, la République des Etats-Unis, au lieu de tolérer ce qu'elle estime à juste titre une violation tout autant des textes des conventions que des principes de la civilisation actuelle, a préféré dénoncer le traité de commerce dont l'interprétation erronée entraînerait de tels abus...

Le moment me paraît particulièrement opportun pour vous rappeler la promesse solennelle que le Gouvernement a faite alors à la Chambre des députés d'engager sans délai ces négociations nécessaires. Il semble en effet, qu'il ne saurait y avoir de devoir plus pressant que de faire disparaître une prétention qui constitue une véritable atteinte à notre souveraineté nationale. Les Turcs, en 1815, ne la souffrirent point de la part de l'Autriche. Il me sera permis d'espérer qu'en 1912, enfin, la France ne défendra pas ses prérogatives avec moins de fermeté que le Gouvernement ottoman et qu'elle saura obtenir de la Russie le respect des traités dans leur lettre et dans leur esprit. (1).

C'est à M. Raymond Poincaré, président du Conseil et ministre des affaires étrangères à cette époque, que cette lettre s'adressait. Il était réservé au futur président de la République française de renoncer aux principes séculaires de la France et, dans sa réponse, qui est datée du 1^{er} octobre 1912 (2) on verra, — avec quelle douloureuse stupeur ! — que non seulement il abandonne la protestation du Parlement français et dément l'attitude si correcte des Etats-Unis d'Amérique, mais encore qu'il ne craint pas de se faire l'avocat de la pré-

tention intolérable du Gouvernement russe dont il s'efforce de prouver la légitimité !

Ainsi s'accomplissait la courbe inévitable. Après vingt ans d'alliance franco-russe, bien loin que les idées démocratiques que notre pays avait l'honneur de représenter devant le monde moderne, eussent pénétré la Russie des tzars et des grands-ducs, et eussent contribué à en faire un Etat civilisé moderne, c'est le Gouvernement de la République française qui se laissait gagner et corrompre par les théories réactionnaires de la Russie, et qui s'efforçait de les acclimater sur le sol où la Déclaration des Droits de l'Homme avait été solennellement proclamée !...

C'est pour protester contre cette abdication que Francis de Pressensé prit la plume une dernière fois. Le 19 janvier 1914, jour de sa mort, il insistait de toute son énergie. Il rappelait la noble attitude de Louis-Philippe en 1830; les paroles du duc de Broglie en 1836 et de M. Odilon Barrot en 1841. Il citait de nouveau la généreuse initiative des Etats-Unis d'Amérique. Et il terminait en disant : « Ce n'est point en vérité émettre une prétention bien outrepassée que de demander que les citoyens français reçoivent en Russie le même traitement que les sujets russes reçoivent en France. »

Mais la grande voix de Francis de Pressensé ne devait pas être entendue. M. Pichon l'a déclaré : « Nous avons soutenu tant que nous l'avons pu la politique de la Russie... Nous sommes allés jusqu'à l'accomplissement du devoir suprême. »

Que les mânes de Francis de Pressensé reposent en paix dans le silence du tombeau. C'est lui qui en 1909 comme en 1912, comme en 1914, comme toujours, a été le représentant véritable de la France dans ce qu'elle a de meilleur, de plus libre, de plus généreux et de plus pur. Fils privilégié d'une race admirable, il avait profusément reçu les dons qui nous honorent le plus. Son conseil n'a pas été écouté. Qui sait si une voix terrible ne sortira pas tout à l'heure de cette tombe et ne réclamera pas des comptes nécessaires ? Sa vie n'a pas donné ce qu'elle devait donner, soit ! Mais son esprit, lui, est immortel. On ne le réduira pas au silence.

MATHIAS MORHARDT.

LIVRES REÇUS

Questions sociales et politiques.

LA CHESNAIS : *La guerre civile en Finlande*, 5 fr. 40 (Bossard). — RENE LÉCOMTE : *La sécurité de la France et la vallée du Rhin* (Leroux). — HENRI SELLIER : *Les banlieues urbaines*, 2 fr. 50 (Rivière).

Arts et Littérature.

JACK DE BUSSY : *L'eau ardente*, 4 fr. 50 (Figuère). — LOYS LABEQUE : *Poèmes printaniers*, 3 fr. (Messein). — SHARO : *Cashel Byron gentleman et boxeur* (L'Édition française illustrée).

Divers.

RENE GILLOUIN : *Idées et Figures d'aujourd'hui*, 5 fr. (Grasse). — HENRI PAYAT : *La Mort aux bourgeois*, 2 fr. (Ollendorff).

(1) *Bulletin officiel de la Ligue des Droits de l'Homme*, 1912, page 1104.

(2) *Bulletin officiel de la Ligue des Droits de l'Homme*, 1912, page 1180.

Il avait dit, et ce mot à lui seul lui confère une promesse d'immortalité : « Nous sommes un commencement d'organisation de la conscience ». Avec son sens droit et clair, avec cette volonté en même temps impétueuse et réfléchie qui faisait de lui l'admirable paladin du droit dont nul aujourd'hui ne prononce le nom sans un sentiment de respect, il savait faire implacablement son devoir aussi bien en faveur des officiers catholiques de Laon que des missionnaires protestants de Madagascar.

Et il n'était pas jusqu'aux malheureuses victimes de la réglementation officielle de la prostitution et jusqu'à un repoussant assassin comme Soleiland qui ne lui parussent fondés à réclamer auprès de lui, comme toute créature humaine, le bénéfice des principes que nos grands ancêtres de la Révolution française ont promulgués à la face du monde...

Il avait dit cette grande parole : « Nous sommes un commencement d'organisation de la conscience ! » Et il avait ajouté : « Nous avons fait un pacte avec la bataille et non pas avec la victoire. »

Tout son programme tenait ainsi en deux formules concises et magistrales. Par l'une, il fixait la direction de son effort. Par l'autre, il annonçait que cet effort ne cesserait ni avec lui ni après lui. Ah ! quelle revanche prendra l'avenir à son égard ! « Ma vie n'a pas donné ce qu'elle devait donner » avait-il douloureusement écrit à la veille de sa mort. Encore une fois, il se trompait. Sa vie donnait le fécond exemple d'une activité consacrée tout entière à la réalisation d'un rêve magnifique de justice et de raison. Non ! Ce n'est pas par son œuvre que Francis de Pressensé demeurera dans le souvenir des hommes. C'est par son esprit qu'il est immortel.

III

Je feuillette les pages émouvantes du *Bulletin officiel de la Ligue des Droits de l'Homme*... C'est là que Francis de Pressensé est resté vivant et debout. C'est là que nos arrière-petits-neveux iront surtout chercher le souvenir de son esprit immortel...

La physionomie de ce livre a je ne sais quoi d'un peu âpre et d'un peu puritain. Et puis quelle énumération énorme et monotone de griefs toujours nouveaux, toujours identiques à eux-mêmes. Vous vous rappelez, vous tous, ces luttes qui renaisaient chaque jour sous des espèces inattendues ! L'iniquité n'est-elle pas la condition nécessaire de l'organisation sociale actuelle ?

Notre président Ferdinand Buisson l'a dit dans son superbe discours de Saint-Mandé : « Il y a une affaire Dreyfus partout où il y a un homme qui souffre ! » Et nous, infirmiers bénévoles, nous parcourions infatigablement le champ de bataille de la vie. Oui ! oui ! Ayons le juste orgueil de ces temps héroïques. Il se peut que nous n'ayons pas su être assez « politiques ». Il se peut que, comme nos impérissables modèles du 18^e siècle, nous ayons mis une intransigeance trop farouche dans notre volonté de rester « vertueux ». Mais,

du moins, nous ne pactisons pas avec le pouvoir — ce perpétuel agent responsable de toutes les meurtrissures ! Et avec quelle ferveur nous luttons pour que « les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits ». Pourquoi ne le rappellerai-je pas ! Il s'était fait en nous une généreuse déformation professionnelle du bien. Il y avait des jours où nous éclatons d'enthousiasme à la lecture d'un dossier qui respirait l'iniquité évidente, l'illégalité absolue, l'abus de pouvoir de tout repos !... C'était le temps fabuleux dont parle Anatole France, où des hommes écrivaient les mots de vérité et de justice avec des lettres majuscules, et où ils croyaient à la divinité de ces formes immortelles de l'espérance humaine.

... « La dernière intervention de Francis de Pressensé. » (1) Quelle page ! Elle prend, à la lumière de la déchirante atrocité que nous venons de vivre cinq années durant, un sens prophétique inattendu ! Ah ! comme nous avons dénoncé les sinistres complaisances des pouvoirs publics républicains envers la politique autocratique russe !... Vainement ! Et en pleine guerre, M. Pichon, ministre des affaires étrangères, le proclamait amèrement mais trop tard, devant la Chambre des Députés, le 11 janvier 1918 : « Nous avons soutenu tant que nous l'avons pu la politique de la Russie... Nous avons été jusqu'à l'accomplissement du devoir suprême... »

Il n'y a rien de plus significatif que l'attitude du Cabinet de M. Raymond Poincaré, en 1912. Dès 1909, nous avions saisi l'opinion, le Gouvernement et le Parlement de l'exorbitante prétention de la Russie d'empêcher les citoyens français qui appartenaient au culte israélite de pénétrer chez elle. Il y avait là, en effet, non seulement une intolérable dérogation aux principes qui régulent les relations des Etats civilisés, mais une violation implicite et formelle des conventions intervenues entre la France et la Russie. Il va sans dire que la France ne pouvait en aucun cas signer avec la Russie une convention dont le bénéfice serait refusé à une catégorie de citoyens français. Elle eût été radicalement anticonstitutionnelle. Sur ce point, tout le monde en France était d'accord. Le 27 décembre 1909, le Parlement, sur l'intervention de M. Ferdinand Buisson et de Francis de Pressensé, avait unanimement prescrit au Gouvernement français de protester contre l'attitude de l'autocratique Russie. Bientôt, d'ailleurs, une autre république, celle des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, plus chatouilleuse que la nôtre sur la question des droits inhérents à la dignité de citoyen, rompait brusquement avec l'empire des tzars et rappelait son ambassadeur...

Quelles démarches notre diplomatie fit-elle ? Je l'ignore et il est bien probable que, couverte par le secret, et, au surplus peu soucieuse de défendre les principes de la Déclaration, elle n'en fit aucune. Toutefois, la protestation du Parlement avait été publique. C'est la volonté de la France

(1) *Bulletin officiel de la Ligue des Droits de l'Homme*, 1914, page 181.

soldat, fut atteint de la fièvre typhoïde. Un long séjour aux colonies le laissa affaibli ; sujet à des accès de fièvre fréquents, M. B. a pu agir sous l'influence d'un de ces accès de fièvre.

Le 20 octobre 1919, nous avons demandé au ministre de faire examiner M. B. au point de vue mental, les résultats de cet examen étant susceptibles de fournir des motifs pour une décision gracieuse.

Le 24 novembre, M. le Président du Conseil nous a répondu que M. le Président de la République a commué en 15 ans d'emprisonnement la peine de mort prononcée contre M. B...

Odde (Auguste). — Le soldat Odde Auguste, de Six-Fours-Reynier (Var), avait été condamné à mort par le conseil de guerre permanent de la 29^e division d'infanterie, en date du 18 septembre 1914 et réhabilité par arrêt de la Chambre criminelle de la Cour de Cassation en date du 12 septembre 1918.

Le père de ce malheureux soldat, victime d'une atroce erreur judiciaire, a obtenu à titre de dommages-intérêts, une somme de vingt-cinq mille fr. Mais cette allocation n'est que peu de chose si la réparation morale ne l'accompagne.

Nous avons demandé au ministre de donner les ordres nécessaires pour que l'arrêt de la Chambre Criminelle paru au *Journal officiel* du 20 octobre 1918, et déchargeant la mémoire d'Auguste Odde des condamnations prononcées contre lui soit affiché dans toutes les mairies de l'arrondissement de Toulon, dont dépend la commune de Six-Fours-Reynier.

Le Gouvernement doit achever l'œuvre de réparation commencée par la Cour de Cassation.

Notre intervention a été transmise au Sous-Secrétaire d'Etat à la Justice militaire. (Novembre-décembre 1919.)

Nous réitérerons jusqu'à satisfaction.

Pert (Claudius). — L'ouvrier mobilisé, Pert (Claudius), arrêté le 18 septembre 1918 pour abandon de travail, resta en prévention de conseil de guerre jusqu'au 14 décembre 1918, date à laquelle il fut remis en liberté provisoire.

Le 24 décembre 1918, il fut condamné par le conseil de guerre à trois mois de prison, mais le 26 décembre, il fut renvoyé dans ses foyers, libéré de toutes obligations militaires.

Or, le 21 janvier 1919, Pert fut de nouveau arrêté pour subir sa peine de trois mois de prison et incarcéré à la prison militaire, où il resta jusqu'au 21 février. Ce n'est qu'à force de réclamations qu'il fut relâché. Il fit donc trente jours de prison en plus de sa peine.

Il réclamait une indemnité égale au montant du prix des journées de travail qu'il avait perdues.

Pert a obtenu satisfaction. (Août-novembre 1919.)

Mans (Manifestation du). — A la suite de la manifestation qui eut lieu au Mans les 1^{er} et 2 juillet 1919 et à laquelle prirent part deux ou trois mille militaires, vingt et un avaient été condamnés par le Conseil de guerre de la 4^e Région. Ce choix des inculpés a été dicté par le hasard et non par le degré de culpabilité. Seuls des artilleurs ont été poursuivis, alors qu'il y avait des fantassins des 102^e et 150^e régiments parmi les manifestants. Certains, condamnés avec sursis, se trouvent amnistiés. D'autres, dont la peine est moins forte, mais sans sursis, échappent à l'amnistie.

Le 10 novembre 1919, nous avons demandé au ministre que les 21 condamnés soient mis sur le pied d'égalité en grâçant, sans distinction, ceux qui ne sont pas amnistiés.

Triloff. — Le caporal Triloff, du 135^e régiment d'infanterie, un brave qui avait été blessé plusieurs fois, avait quitté son poste pour aller voir sa femme malade et sans ressources. Arrivé à Paris, il s'était rendu lui-même à la Place, mais pour abandon de

poste de 41 heures, il fut condamné à 10 mois de prison.

Nous avons demandé sa grâce.

La loi d'amnistie nous a fait obtenir satisfaction. (Juin-novembre 1919.)

Chevalier. — Le soldat Chevalier avait été condamné par le conseil de guerre, le 28 février 1919, à dix-huit mois de prison pour refus d'obéissance et désertion ; la désertion n'avait duré que six jours et s'était terminée par un retour volontaire au corps (conditions d'amnistie pour désertion en temps de guerre). Mais, commise après le 1^{er} novembre 1918, c'est-à-dire dans des circonstances moins graves que celles de guerre, elle n'était pas amnistiée. Sur notre intervention, Chevalier a été admis au bénéfice de l'amnistie.

Alsace-Lorraine

Thomann (Mme). — Mme Thomann touchait l'allocation militaire à Marseille. Le 14 février 1919, elle alla habiter Muthouse après avoir rempli toutes les formalités régulières pour toucher l'allocation militaire dans cette ville. Cependant, elle ne pouvait rien obtenir.

Sur notre intervention auprès du Président du Conseil après transmission au Commissaire général de la République à Strasbourg, l'allocation a été allouée le 16 juillet 1919, avec effet rétroactif à partir du 15 février jusqu'à la démobilisation de son mari, et ensuite au taux dégressif pour les six mois suivant la démobilisation. (Juin-novembre 1919.)

Pensions militaires

Calistri (Ernest-Louis). — M. Calistri (Ernest-Louis), ancien sergent-major, demeurant à Bastia (Corse), réformé n° 1, demandait en vain depuis un an, la liquidation de sa pension.

Le certificat d'inscription de sa pension lui a été remis. (Août-novembre 1919.)

Sirié (Vve). — Mme Antonette Sirié, âgée de 68 ans, veuve d'un brigadier de gendarmerie décédé le 29 décembre 1918, n'avait pas encore reçu son titre de pension le 24 octobre 1919. A cette date nous avons signalé son cas au ministre.

Le 22 décembre 1919, le ministre nous informe que Mme Sirié peut réclamer son titre au Sous-Intendant militaire de son département.

Droits des Militaires et des Fonctionnaires

Houssaye (Vve). — A trois reprises, en mai, septembre et octobre 1919, nous avons demandé au ministre que la mention : « Mort pour la France », suprême honneur revendiqué par la famille, fût portée sur l'acte de décès de M. Houssaye, fait prisonnier à Maubeuge et décédé en captivité. — Satisfaction : 6 décembre.

Valin (Jean). — M. Jean Valin, démobilisé le 2 août 1919, ne pouvait obtenir du 5^e escadron du train le certificat de bonne conduite nécessaire pour être réintégré aux postes tunisiennes. — Intervention : 17 novembre 1919. Satisfaction : 20 décembre.

Setiau. — M. C. Setiau, demeurant à Andryes (Yonne), demandait le pécule de son fils, décédé des suites de blessure.

Intervention : 10 décembre 1919. Satisfaction : 22 décembre 1919.

Divers

Obozil (Edouard). — M. Edouard Obozil, interné civil au dépôt de Kerlols-Hennebont (Morbihan), sol-

licitait sa mise en liberté et l'autorisation de se fixer à Caen, où une occupation lui était assurée. M. Obozil est né à Vienne (Autriche), et habite en France depuis l'âge de six mois. Il a un fils de la classe 20, dans l'armée française.

M. Obozil a été libéré. (Octobre-novembre 1919.)

Veuve Fernand Vioujas. — La veuve du lieutenant Fernand Vioujas réclamait depuis un an les objets qui avaient appartenu à son mari et l'argent de son portefeuille.

Elle a obtenu satisfaction. (Avril-novembre 1919.)

Laborde (Jeanne). — Plusieurs collègues se sont émus de certains détails racontés dans les journaux au sujet d'une universitaire française, Mme Jeanne Laborde, qui aurait été mise à mort à Odessa par des troupes françaises lors de leur débarquement dans cette ville.

Nous avons demandé, le 14 octobre, puis le 2 décembre, au ministre de la Guerre, de nous faire communiquer des précisions sur cette affaire.

Nous avons reçu la réponse suivante le 14 décembre 1919 :

En février 1919, une délégation bolchevique fut envoyée à Odessa par le Gouvernement des Soviets, dans le but de provoquer des mutineries parmi les troupes françaises et de les amener à la révolte et à la désertion. La police russe, qui opérait alors à Odessa, était spécialement aux ordres du général russe, gouverneur de la ville ; elle fit arrêter, au cours même d'une réunion, les membres de ce comité ; certains d'entre eux tirèrent sur les agents et le groupe fut passé, séance tenante, par les armes. Ce n'est que plus tard, que le commandement français apprit qu'un nombre des victimes devait se trouver une Française, vraisemblablement Mme Laborde.

Tels sont les faits. Ils sont d'ailleurs antérieurs au 13 mars 1919, date à laquelle l'état de siège fut proclamé et où la police russe passa sous les ordres de l'autorité militaire française.

Ces éclaircissements permettront de rétablir les faits dans leur stricte réalité (octobre-décembre 1919).

Eynaud (Joseph). — Le soldat infirmier Eynaud Joseph avait été blessé et fait prisonnier au mois de mai 1918. Malgré ses démarches, Mme Eynaud n'avait pu avoir aucune précision sur la situation de son mari.

Le ministre nous a fait savoir que le nom du soldat Eynaud Joseph, figure sur une liste des militaires français dont les tombes ont été repérées sur le territoire de la commune de Glageon, qu'il est inhumé au cimetière de cette commune et que l'administration prend toutes dispositions pour obtenir le jugement déclaratif du décès de ce militaire. (Septembre-novembre 1919.)

Léotaud (Mlle de). — Agée de 75 ans, Mlle de Léotaud, demeurant à Lesparre (Gironde), fille d'officier, vit du revenu d'un bureau de tabac de 300 francs qu'elle loue moyennant 150 francs par an. De mars à septembre 1919, nous avons signalé sa triste situation au ministre.

Mlle de Léotaud a reçu un secours de 100 francs. (14 novembre 1919.)

Brisson (Edmond). — Engagé volontaire pour trois ans, le 3 novembre 1911, était sous les drapeaux à la déclaration de la guerre. Il prit part aux campagnes de Belgique, de la Marne, de la Somme et de Champagne. Nommé caporal sur la ligne de feu, puis cité, nommé sergent le 24 septembre 1915, il fut grièvement blessé à Tahure et évacué le lendemain de sa nomination. Après avoir été hospitalisé à Paris, il fut évacué à Quintin (Côtes-du-Nord) et, à la fin de son traitement, le 16 mai 1916, il obtint un congé de convalescence de 45 jours, qu'il alla passer à Tanger... Des ongles successifs lui furent accordés qui ne devaient expirer que le 28 mars 1917. Le 10 mars 1917, il fut avisé par le Consul de France à Tanger qu'il était recherché pour désertion et qu'il devait se rendre à Casablanca. Après une instruction incomplète, il fut condamné par le conseil de guerre de Casablanca, le 6 juillet 1917, à la peine de deux

ans de prison pour désertion et port illégal de galons.

M. B. ne pouvait être, en vérité, considéré ni comme déserteur, ni comme coupable de port illégal de galons.

Il a été gracié et remis en liberté.

INTERIEUR

Allocations

Boucly. — Mme Boucly, demeurant à Eragny-Bazincourt, près Givors (Oise), était restée trois ans dans les régions envahies sans toucher l'allocation militaire. Arrivée à Amiens, au mois d'août 1917, elle adressa une demande de rappel d'allocation à la Préfecture. A deux reprises différentes, elle ne reçut que le montant de deux mois d'arriéré. Ses réclamations restaient vaines.

Elle a obtenu satisfaction. (Décembre 1918-novembre 1919.)

Trouillet (Mme Simone). — Mme Simone Trouillet, de Dormans (Marne), évacuée à Chartres, bénéficiait de l'allocation militaire. Étant tombée malade, elle se rendit avec son enfant à Paris, le 15 octobre 1918, mais elle ne put toucher l'allocation dont la mensualité n'était échuë que le 19 octobre. Ses réclamations pour obtenir la mensualité qui lui était due, restaient vaines.

Elle a reçu satisfaction. (Octobre-décembre 1919.)

Bonnevialle (Callixte). — De mars 1918 à décembre 1919, nous avons demandé six fois que M. C. Bonnevialle, assuré aux retraites ouvrières, reçut la pension qui lui est due : ses versements étant terminés depuis le 31 janvier 1917.

Enfin, le 10 décembre 1919, le ministre nous a répondu qu'une allocation de 100 francs était accordée à M. Bonnevialle, avec rappels du 1er février 1917.

Assistance

Garoteau. — Le 23 octobre 1919, nous avons transmis au Préfet de Seine-et-Oise, la lettre suivante de M. Garoteau, journalier, demeurant aux Ruel-de-Charvilliers, par Marines (Seine-et-Oise) :

Je me permets de m'adresser à vous, car je sais que vous avez donné dans plusieurs cas des services immenses. Voici le mien :

Je suis père de dix enfants vivants et deux décédés ; je n'ai juste que ma journée que je gagne dans les fermes pour subvenir à leurs besoins. Depuis quelque temps, ma femme est souffrante à force de fatigue et de privations. Je touche seul 45 francs par mois au moment où la vie est si dure : je ne peux que leur donner juste du pain pour les empêcher de mourir de faim. Ici, on me répond que la commune est trop pauvre, que l'on ne peut rien. Alors, une personne, prise de pitié, m'a donné votre adresse aujourd'hui. Je m'empresse de vous écrire dans l'espoir que vous ne m'abandonnerez pas. Je vous envoie l'âge de mes petits. L'élué, ça va à moitié habillé, mais je vous arrive l'hiver avec horreur ; j'ai un garçon de la classe 20, une fille de 17 ans, une de 15 ans, une de 13 ans, un de 11 ans, un de 8 ans, une de 6 ans, une de 3 ans et un petit de 18 mois. Voyez si je suis un malheureux, et ceux que j'ai perdus tout élevés.

Je pense, Monsieur, que vous prendrez ma peine en considération et que vous me ferez venir en aide. Je vous remercie à l'avance.

Le 4 novembre M. le Préfet a adressé une subvention de 100 francs accordée à M. Garoteau par la Fédération des Œuvres d'Assistance maternelle et infantile de Seine-et-Oise.

Pigeat. — M. Pigeat, forgeron à Saint-Pezenne (Deux-Sèvres), père de huit jeunes enfants, ne recevait pas normalement l'allocation aux familles nombreuses.

A la suite de nos interventions (19 septembre, 6 novembre) le ministre nous a répondu, le 10 décembre 1919, que M. Pigeat avait obtenu satisfaction.

ETRANGER

Zugo. — M. Zugo, né à Marseille de parents étrangers, avait été l'objet d'un arrêté d'expulsion, en 1908. Malgré cela, il est appelé régulièrement sous les drapeaux en 1910, incorporé aux bataillons d'Afrique où il accomplit son temps de service, puis, à la mobilisation, quoique père de 5 enfants, il est maintenu à son corps. Volontaire pour aller au front et blessé à Craonne, en avril 1917, démobilisé à l'armistice, il est arrêté et incarcéré.

Le 19 novembre 1919, nous sommes intervenus pour appuyer sa demande d'annulation de l'arrêté d'expulsion du 28 mars 1908.

Satisfaction : 1er décembre 1919.

Steiner (Mme). — Mme Steiner, née en Hongrie, de parents hongrois naturalisés Français, s'est mariée à un Hongrois. Elle vit séparée depuis 1913, sans avoir cessé de résider en France depuis trente ans. Son frère, soldat au 150^e de ligne, prisonnier, s'est évadé d'Allemagne : croix de guerre. Son frère et son beau-frère, Français aussi, ont leur fils sous les drapeaux. Mme Steiner ignore le hongrois, n'a pas de parents en Hongrie. Elle n'en est pas moins détenue administrativement à vue.

La guerre terminée, il y avait lieu de permettre à cette famille de se réunir. Sur notre intervention, Mme Steiner a été libérée et a pu rejoindre sa famille (20 décembre).

Astolfi. — Deux Françaises, Mmes Césarini et Billau, mariées à des Italiens originaires de Trieste, étaient, quoique la restitution de cette ville par l'Autriche leur eût fait perdre leur statut de ressortissantes ennemies, internées au camp de Pontmain.

Sur nos instances répétées (août 1919, octobre et décembre 1919) le ministre nous a fait savoir que Mmes Césarini et Billau avaient regagné leur ancien domicile (31 décembre).

Quaring. — M. Quaring, ressortissant luxembourgeois détenu au camp d'Ajam (Creuse), demandait à retourner dans son pays. Son honorabilité est parfaite, ses sentiments de francophilie certains.

Satisfaction : 8 décembre 1919.

Chessin (Alex.). — M. Chessin Alex. et ses sœurs, ressortissantes russes en résidence lorcée à Dreux, demandaient l'autorisation de rentrer à Paris où ils ont leur famille. Aucun renseignement défavorable sur eux. Satisfaction : 15 décembre 1919.

Nesselstraus. — M. Nesselstraus, ressortissant russe, détenu au camp de Précigné (Sarthe), à la suite de dénonciations calomnieuses, demandait sa libération et l'autorisation de rentrer à Paris. — Satisfaction : 15 décembre 1919.

Tchervinsky. — M. Tchervinsky, ressortissant polonais, était l'objet d'un arrêté d'expulsion. Cet étranger est estimé dans son quartier ; une pétition en sa faveur a été adressée au Ministre.

M. Tchervinsky a été autorisé à résider pendant trois mois, dans le département de la Seine, à titre d'essai. (Novembre 1919.)

Würgler (Jules). — On se rappelle les démarches que nous avions faites en vue d'obtenir le retrait d'un arrêté d'expulsion pris contre M. Jules Würgler, sujet suisse, établi boulangier, 57, rue des Gravilliers depuis de longues années, et qui avait donné du pain à des prisonniers allemands (B. O. 1916, pages 561 à 563).

Cette mesure avait été finalement suspendue.

Mais M. Würgler restait frappé d'une interdiction administrative de séjour à Paris.

Une enquête nous ayant fourni, sur M. Würgler, les meilleurs renseignements, nous avons demandé au ministre, en lui transmettant plusieurs certificats très élogieux, d'autoriser M. Würgler à revenir à Paris où ses intérêts commerciaux l'appellent.

M. Würgler a enfin reçu satisfaction. (Mai-décembre 1919.)

Divers

Barralier (Marceau). — M. Barralier (Marceau), professeur à l'école primaire supérieure de Saint-Vallier (Drôme), avait été convoqué le 29 mars 1917 devant la Commission de réforme. A la suite d'un examen rapide et incomplet, les majors le déclarèrent atteint d'une myopie compliquée d'astigmatisme. M. Barralier discute courtoisement avec les majors les résultats de son examen. Ceux-ci ayant insisté devant le Préfet qu'il était un simulateur, M. Barralier ne voulut pas laisser planer sur lui un soupçon injurieux. Il revint avec des certificats médicaux vers l'un des majors qui l'avaient examiné ; celui-ci convint que M. Barralier devait être atteint d'une myopie plus grave que celle que la Commission avait précédemment constatée. Le Préfet intervenant violemment, mit fin à la conversation en accusant M. Barralier de vouloir influencer la Commission.

Un préfet a pour devoir de se soucier de l'exactitude des décisions prises par la Commission dont il fait partie et le citoyen, quel qu'il soit, qui démontre une erreur commise, de bonne foi, à son égard, a droit à sa protection et non à ses injures.

M. Barralier a été offensé gravement et dans des conditions particulièrement délicates et une réparation doit lui être accordée. (Décembre 1919.)

Brocanteurs étrangers du Carreau du Temple. — Le 16 décembre nous avons attiré l'attention du ministre sur les mesures successives qui, peu à peu, évincent complètement du droit de procéder librement à leur commerce, les brocanteurs étrangers du Carreau du Temple. Or, un grand nombre d'entre eux ont fait du service sous nos drapeaux ou ont eu des engagements parmi les membres de leur famille.

Evincer complètement ces marchands constituerait une infraction au principe de la liberté du commerce qui, en droit international, vous ne l'ignorez pas, est considéré comme appartenant à tous les individus, quelle que soit leur nationalité. Il nous semble que liberté entière devrait être rendue à ce commerce spécial ; à tout le moins que les situations acquises ne soient pas modifiées. En particulier, les engagés méritent un traitement spécial.

En Chine. — M. Marius Moutet, député de Lyon, membre du Comité Central, a été délégué par la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen pour faire en Chine une enquête sur les revendications chinoises et en particulier sur la question du Chan-toung.

INSTRUCTION PUBLIQUE

Divers

Juving. — M. Juving, gradué en droit, à Alger, demandait la dispense du grade de bachelier de l'enseignement secondaire pour prendre ses inscriptions de licence en droit.

M. Juving, marié et père de famille, engagé au service de la France, a contracté au front une maladie qui l'a fait réformer. La guerre lui a causé un grave préjudice. Nous avons exposé sa situation au ministre, le 23 octobre. Satisfaction : 10 décembre 1919.

ACTIVITÉ DES SECTIONS

Paris (VI^e arrond., Monnaie-Océan).

La section demande pourquoi le Comité Central qui a organisé des grands meetings solennels pour flétrir l'exécution de Miss Edith Cavell, n'a-t-il pas cru devoir protester contre l'assassinat de notre malheureuse compatriote Jeanne Laborde, mise à mort sans jugement par des officiers français ? (1)

Paris (XII^e arrondissement).

20 décembre. — La section au sujet de la prorogation et spéculation sur les loyers, réclame le vote immédiat des propositions adoptées par la Chambre ; réclame des pouvoirs publics la taxation des loyers, l'application rigoureuse des lois relatives à la déclaration et l'affichage des locaux vacants.

Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

21 décembre. — La section n'adopte pas les ordres du jour de protestation contre le blocus de la Russie et contre la façon dont fut jugé le capitaine Sadoul. Elle déclare vouloir rester en dehors des questions de politique extérieure et manifeste son désir de garder toute son action pour faire triompher au sein de la France, les idées de justice et de droit.

Elle demande que le gouvernement fasse diligence pour obliger les Allemands à rendre aux populations des régions récupérées tous les objets mobiliers qui leur ont été enlevés.

Elle proteste contre la façon dont les listes électorales ont été établies, aussi bien pour les élections législatives et municipales que pour les élections consulaires.

(1) Notre réponse figure dans les Cahiers, page 20.

Concarneau (Finistère).

27 décembre. — La section signale à M. l'inspecteur d'Académie de la Finistère et à M. le Préfet, la situation de certaines écoles d'enseignement primaire ; les élèves souffrent du manque d'hygiène, de locaux défectueux, de classes trop nombreuses, nuisibles à l'enseignement et à la santé des élèves, de l'insuffisance des cours de récréation.

La section demande l'amnistie pleine et entière sauf pour les actes d'espionnage et d'intelligence avec l'ennemi.

Elle proteste contre la déclaration illégale de guerre à la Russie, contre l'intervention armée et l'envoi d'armes et de munitions aux généraux contre-révolutionnaires ; contre la violation de la Constitution et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et contre le blocus criminel de ce pays.

Elle demande au Comité Central de faire une enquête sur les incidents du 21 juin 1919 au camp de Saint-Ouen (Aube), sept soldats russes ayant été tués et une vingtaine blessés pour avoir réclamé du pain qu'on leur refusait parce qu'ils ne voulaient pas s'engager dans l'armée contre-révolutionnaire. (Vie ouvrière, numéro du 26 décembre).

Dreux (Eure-et-Loire).

23 novembre. — La section adresse un cordial salut aux membres du Parlement tombés le 16 novembre sous la poussée clerico-réactionnaire ; s'oppose à toute intervention militaire en Russie ; s'associe au vœu du Président Wilson : « Nul ne devra s'être enrichi du fait de la guerre. »

Monnetier-Mornex (Haute-Savoie).

21 décembre. — La section adresse ses félicitations à M. F. Buisson, à l'occasion de son élection au Parlement.

Considérant que la dernière guerre a prouvé une fois de plus que les conflits armés ne rapportent rien et ruinent vainement vainqueurs et vaincus, la section demande le désarmement de l'Allemagne, d'abord, puis celui de toutes les nations. Elle proteste contre l'intervention armée en Russie et réclame pour le peuple russe la liberté de choisir la forme de Gouvernement qui lui plaît.

APPEL AUX MÈRES

Une séance des plus émouvantes et qui rappelle celle qui se déroula à Carnegie Hall lors des monstrueux attentats contre les juges soupçonnés de trahison par la Russie tsariste, a eu lieu hier au Consistoire israélite.

Un comité de dames avait convié une centaine de personnes à entendre le récit de la poignante Tragédie de l'Enfance conté par une déléguée de l'Assistance Publique israélite de Pologne. Dans un langage d'une extrême simplicité, mais empreint d'une émotion poignante qui à plusieurs reprises a failli briser sa voix, la messagère des détresses a évoqué devant ses auditeurs des milliers et des milliers d'enfants, errant dans un pays dévasté, sans abri et sans nourriture, que nulle main ne secourt, que nul cœur n'accueille.

De jeunes êtres de tout âge, choyés naguère par des parents aimants et aisés, qui sont tombés victimes des pogroms, cherchent un gîte et des vivres dans les maisons écroulées et le ruisseau.

Et la Déléguée continue son récit avec des accents déchirants. Avec une compagne, elle a quitté son pays, son foyer, sa famille pour échapper à ce Golgotha de l'Enfance, pour chercher aide et secours auprès des cœurs généreux de France. Elle revit, elle nous fait vivre des scènes horribles que ma plume se refuse à reproduire. La ville ? Qu'importe, l'Enfer n'a pas de nom. Une école est cernée par des soldats et tous les petits pris comme dans une souricière. Les hommes, des hommes ? non, des démons sadiques, embrochent les petits martyrs sur leurs baïonnettes et

promènent triomphalement ces drapeaux pantelants et saignants à travers les rues. Jamais peut-être dans aucun coin de l'univers et à aucun moment de l'histoire pareille offense à l'Humanité ne s'est perpétrée.

Que demandent ces dames déléguées par le peuple sacré des enfants-martyrs ? Une aide matérielle et un appui moral. Elles nous demandent d'adopter la cohorte de ces infortunés. Il s'agit de leur procurer du pain et un matelas où s'étendre. Qu'ils sachent ces déshérités, qu'il y a quelque part, par le monde, des cœurs maternels qui vibrent à leur détresse.

Comme l'a dit si justement et si éloquentement M. Israël Lévy qui présidait la séance, ne craignons pas d'être traités de mauvais Français, en secourant les enfants étrangers, alors que tant des nôtres, victimes eux aussi de la guerre, ont besoin de notre obole : ne pas oublier, au milieu de sa détresse, la détresse des autres, c'est être fidèle à la noble tradition de générosité dont s'honore la France.

HÉLÈNE V. BASCH.

P.-S. — Prière de vouloir bien adresser les offrandes — les plus petites sont acceptées avec reconnaissance — à Mme Léonard Rosenthal, 256, boulevard Haussmann, Présidente du Comité de Secours aux Enfants d'Orient.

Le Directeur-Gérant : HENRI GUERNUT.



Imp. Centrale de la Bourse
117, Rue Réaumur
PARIS

COURRIER DE L'ÉCONOMISTE

UNE ERREUR RÉPANDUE

Ce que représente le « mark-or »

Le traité de paix prévoit l'émission de 100 milliards de « marks-or », découpés en trois tranches et destinés à couvrir la plus grosse partie des réparations qui nous sont dues par l'Allemagne.

La première tranche devant être de 20 milliards est affectée presque entièrement au remboursement des frais d'occupation en Allemagne et des fournitures anglaises et américaines. Il n'en tombera pas lourd dans notre assiette !

Les deux autres tranches, de chacune 40 milliards, libérées de cette hypothèque, seront plus substantielles.

Il est spécifié qu'il s'agira de « marks-or » et là-dessus beaucoup de gens ont divagué.

L'expression « marks-or » est une image. Elle signifie que les paiements effectués seront calculés sur la valeur d'un mark en or.

L'or étant un métal apprécié par tous les hommes sert d'étalon universel pour les monnaies et les échanges.

Son prix, longtemps immuable, est le moins discuté qui soit et toute monnaie dont la valeur s'exprime en or est l'unité idéale de calcul.

Quand on parle d'un « mark-or », on pose un élément de discussion invariable, d'une estimation précise, sur lequel le monde entier est d'accord.

Un mark en papier, ça n'est que du papier et sa valeur épouse journalièrement la conséquence fâcheuse ou rassurante des événements qui secouent l'Allemagne.

Aujourd'hui ça vaut quatre sous, hier ça valait quinze sous, vingt sous, vingt-quatre sous même. Demain, ça tombera à deux sous... On ne sait où l'on va.

Mais une pièce d'or, quelle que soit sa provenance, quelle que soit l'image qui la décore, vaut son pesant.

On sait ainsi que par son poids de métal précieux, le mark en or représente les 125/100 du franc et l'équivalent du shelling.

Donc, pas d'ambiguïté.

On a dit à l'Allemagne : vous paierez tant de « marks-or », cela veut dire : vous paierez autant de fois la valeur d'une pièce en or représentant un mark.

Ainsi nous ne participons en aucune façon aux surprises désastreuses du change allemand.

Nous encaissons des marks de vingt-cinq sous ou de douze pence, à volonté, et c'est là une parité que le mark-papier n'est pas près d'atteindre.

Mais il n'en reste pas moins acquis que ces « marks-or » peuvent nous être payés en charbon, en bois, en teintures, en machines-outils, en verrières, voire même en bière de Munich.

P.-L. H.

COMMENT
PLACER SON ARGENT ?

On a souvent dit que pour l'épargnant, petit ou grand, la difficulté essentielle ne résidait pas dans le souci de gagner de l'argent, mais bien plutôt dans le soin de le conserver.

En vérité, tant de sollicitations se pressent, avec le but de disperser les économies de M. Tout-le-Monde entre mille entreprises hasardeuses, qu'il faut montrer une attentive vigilance pour se défendre contre tous les pièges habilement dissimulés.

La portion consacrée aux Rentes Françaises ne doit jamais être inférieure au tiers du capital possédé.

Cependant nos Fonds d'Etat sont de diverses catégories. Nous avons l'antique 3 o/o qui se tient au-dessous de 59 francs, les deux 4 o/o, identiques, qui cotent 71 francs, le 5 o/o qui vaut 88,50 et enfin le 5 o/o du futur emprunt, qui sera vendu 100 francs en raison de l'attrait particulier de sa prime de remboursement fixée à 50 o/o par voie de tirages espacés sur un long délai.

Lequel choisir ? Nous estimons que parmi ces quatre sortes très différentes, la plus séduisante semble être en premier lieu les 4 o/o, aussi bien le 4 o/o 1917 que le 4 o/o 1918, dont nous avons dit qu'ils étaient identiques.

Le rendement est à peu près le même que pour le 5 o/o coté 88,50 : il ressort à 5,65 o/o, mais la marge de hausse est infiniment plus intéressante puisqu'elle représente 29 francs sur le 4 o/o alors qu'elle ne dépasse pas 12 francs sur le 5 o/o.

Il s'ensuit que l'énorme marge accordée au 4 o/o met ce dernier fonds à l'abri, pour un très long temps, contre toute conversion imposée par le gouvernement, compte tenu naturellement des stipulations du contrat d'emprunt que nous n'avons pas sous les yeux.

Le nouveau 5 o/o, remboursable à 150 francs, garde un charme personnel parce qu'il ajoute le piment de la loterie semestrielle à la sécurité d'un bon rendement.

Quant au 3 o/o, qui présente un rendement inférieur, il n'a pour lui que son considérable écart avec le pair. Au cours de 58,75, son élasticité est incomparable et lui procure un attrait spéculatif de premier ordre. Lorsque le marché à terme aura la faculté d'englober toutes les Rentes Françaises, il est bien certain que le 3 o/o à 58,75 constituera la valeur idéale de jeu.

Mais ce ne sont pas des émotions ni des profits de spéculateur que recherche l'épargnant, aussi lui conseillons-nous d'acheter d'abord l'un des deux 4 o/o, puis du 5 o/o 1915-1916, enfin le 5 o/o inédit venant du futur emprunt.

Quelques capitalistes nous ont demandé si l'Etat trouverait des avantages à ce qu'ils vendissent leurs an-

ciennes rentes pour souscrire au nouvel emprunt.

Non, en aucune façon.

Il faut se souvenir que l'ancien ministre des finances a créé un fonds d'amortissement appliqué aux emprunts de guerre et destiné à soutenir les cours de ceux-ci quand ils menacent de descendre au-dessous de leur prix d'émission.

Or la statistique nous indique que jusqu'à ce jour ce fonds d'amortissement, fixé à 120 millions par mois, a été utilisé en son entier. Nous en concluons que toute vente portant sur les emprunts de guerre est, en résumé, absorbée par l'Etat, de telle sorte que si vous vendez du 4 ou du 5 o/o pour acheter du 5 o/o lancé par François-Marsal, c'est en réalité l'Etat qui vous avance les fonds nécessaires par votre souscription. Ainsi vous manquez votre but et vous n'êtes d'aucun secours au Trésor qui pourtant a de grands besoins.

Faisons ce calcul que du 5,65 net, cela représente (avec l'exemption de l'impôt de 5 o/o sur le coupon et l'exonération de l'impôt de transmission de 0,30 o/o sur le cours moyen) un revenu brut de 6,35 o/o, ce qui n'est pour peu dire.

C'est pour les deux tiers restants de votre capital que le champ est large. Quelques-uns gardent une prédilection pour les obligations à lots : « Ville de Paris », « Crédit National », « Communales » et « Foncières ».

Toutefois nous devons faire remarquer que dans l'ensemble de toutes les valeurs à lots qui se présentent à nos convoitises, celle qui nous paraît la plus tentante est l'obligation *Crédit National*, qu'une maladresse insignifiante de M. Klotz et un injuste discrédit maintiennent à 500 francs.

Citons ensuite les nouvelles « Foncières 5 1/2 o/o 1920 et les « Ville de Paris » 5 o/o 1910.

Reste l'immense domaine des valeurs industrielles.

Là chacun intervient avec ses idées, ses penchants ou ses aversions personnelles.

Il est nécessaire, pour apprécier sainement les choses, de connaître le montant des disponibilités qu'il s'agit d'employer et puis aussi les tendances de celui qui interroge.

A la Bourse de Paris seules des milliers de valeurs sont officiellement cotées, des centaines d'autres, non moins excellentes, se traitent « hors cote ».

Si des lecteurs veulent me questionner, je me ferai un plaisir de leur indiquer mes préférences.

Je souhaite qu'ils trouvent dans ma réponse une orientation utile et la source de profits réguliers.

PAUL-LOUIS HOEFLER.

M. L.-P. Hæfler répondra à toute demande de renseignements qui lui parviendra au journal avec 0 fr. 30 en timbres-poste pour couvrir les frais de correspondance.

BUREAUX AMÉRICAINS

Tables, Bureaux Ministre, Tables dactylo, Bibliothèques, Chaises
Classeurs en tous genres et de toutes grandeurs
Fauteuils tournants et basculants

LE PLUS IMPORTANT STOCK DE PARIS

NOUS SOLDONS

pendant quelques jours encore les MEUBLES de BUREAUX
et autres, provenant de nos Locations gratuites aux Sociétés
de Secours de guerre.

Etablissements JANIAUD JEUNE, 61, rue Rochechouart

FOURNISSEURS DE TOUTES LES GRANDES ADMINISTRATIONS

Tél. Gut. 31-09 -- LIVRAISON IMMÉDIATE -- Tél. Gut. 31-09

Sachez que le



Célèbre dans le monde entier

est l'Instrument nécessaire
de celui qui écrit.

COMPTOIR CENTRAL DE FERRO-CERIUM

FOURNISSEUR DES ARMÉES

Transféré 42, Bd du Temple, PARIS (Tél. Roquette 81-16)
(Anciennement 16, Rue Saint-Mandé)

Articles pour Fumeurs
Fournitures
pour Bureaux de Tabac

ARTICLES SPÉCIAUX
pour l'Exportation

PRIX TRÈS RÉDUITS
pour Coopératives régimentaires
Camions-Bazars, Comités, etc.

Pierres à Briquets
Briquets

PIÈCES DÉTACHÉES

Amadou, Pipes

MAROQUINERIE

PAPETERIE

L. ampes de poche, etc.

Catalogue franco. — Expédition contre remboursement
Faisons découvert pour Coopératives.

LA BONNE PUBLICITÉ

Adresser les communications concernant la
publicité du Cahier des Droits de l'Homme à
M. Henri RIGAL, 10, rue de l'Université, Paris-
VI^e arrondissement.